

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes des Lacs et
Montagnes du Haut Doubs (CCLMHD)

ENTRE

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs représentée par Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 07 décembre 2021.

Ci-après désigné par « le territoire », d'une part,

ET

L'État représenté par Monsieur Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs.

Ci-après désigné l'Etat, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes des lacs et Montagnes du Haut Doubs autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Présentation des dispositifs en cours :

- **Le contrat de station signé avec l'État et la Région** signé avec l'État et la Région le 23 septembre 2019 pour la période 2019-2023.
- **Le contrat P@c25** signé avec le conseil départemental pour la période 2018-2021.
- **Le contrat de coopération « Sport, Culture, Jeunesse »** signé le 20 octobre 2020 avec le Conseil départemental pour la période 2019-2021.
- **La convention dans le cadre du dispositif IDYLLE** du Conseil Régional pour le financement de la saison culturelle 2021.

- **Le contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)** signé avec la DRAC pour la période septembre 2021-août 2024.
- **Les conventions avec l'agence de l'eau concernant le programme de travaux et d'assainissement.**
- **La convention territoriale globale sera signée avec la CAF fin d'année 2021.**
- **La Convention du Pacte Régional pour les territoires.**

ARTICLE 2 : Diagnostic

2.1. Présentation du territoire

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs fait partie intégrante du territoire du Pays du Haut-Doubs porté par le Syndicat Mixte qui regroupe les EPCI de :

- **Grand Pontarlier** composée de 10 communes pour 27 449 habitants et une surface de 154,40 km².
- **Montbenoit** composée de 16 communes pour 7 833 habitants et une surface de 198,23 km².
- **Frasne-Drugeon** composée de 10 communes pour 6 040 habitants et une surface de 178,40 km².
- **Altitude 800** composée de 11 communes pour 6 390 habitants et une surface de 204,50.
- **Lacs et Montagnes** composée de 32 communes pour 16 099 habitants et une surface de 419,80 km².

Soit au total un territoire composé de 79 communes, 63 811 habitants et 1155 km².

Située sur la partie sud du périmètre du Pays du Haut-Doubs, la CCLMHD naît le 5 mai 2017 de la fusion de la Communauté de Communes Mont d'Or 2 Lacs et de celle des Hauts du Doubs. Elle regroupe 32 communes réparties en trois grands secteurs :

- **Val de Mouthe**
- **Secteur du Mont d'Or**
- **Secteur des Lacs**

Elle comprend 16 099 habitants au 1^{er} janvier 2021 répartis sur une surface de 419,8km². A l'échelle du Pays, elle représente ainsi 40,5% des communes, 36,3% de la surface territoriale et 25,2 % du nombre d'habitants du Pays du Haut-Doubs.

La densité moyenne du territoire est d'environ 38 habitants par km². Une faible densité qui s'explique par l'importance du relief et par le caractère rural et montagnard de la CCLMHD. La montagne est un élément central du territoire et constitue une partie de son identité. L'ensemble des communes qui composent la collectivité sont d'ailleurs classées par la Loi Montagne.

2.1.1. L'environnement : élément central de l'identité du territoire de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs

L'environnement, de manière générale est un élément central dans l'identité de la CCLMHD qui fait l'objet d'une attention particulière puisque le territoire est en partie recouvert par des zonages de protection de la biodiversité tels que les sites Natura 2000 :

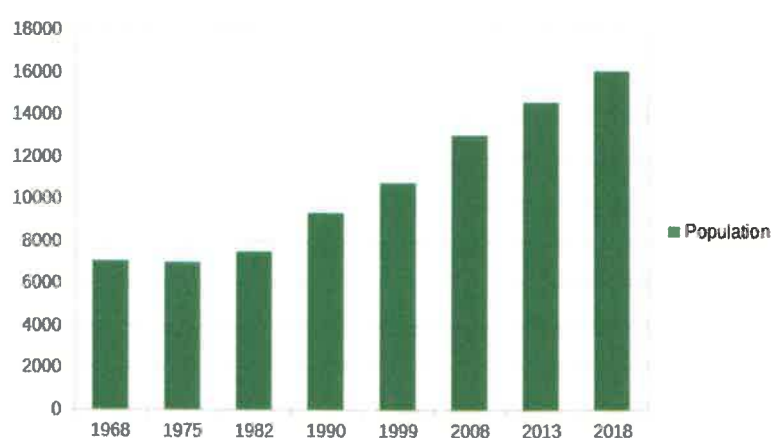
- Vallons de la Drésine et de la Bonavette

- Combes Derniers
- Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol
- Vallées du Drueon et du Haut Doubs

D'autres bénéficient d'une reconnaissance internationale, c'est le cas des lacs et tourbières de la Montagne Jurassienne qui ont intégré en février 2021 le réseau des sites classés Ramsar.

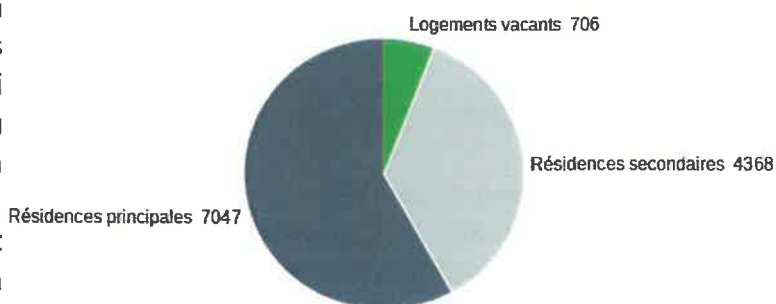
Les ressources naturelles et paysagères sont préservées du fait de la faible densité de population. Cependant, cette dernière augmente de manière très régulière depuis les années 1980 et de façon encore plus soutenue depuis les années 2000.

La proximité avec la Suisse est un atout pour la démographie puisque de nombreux travailleurs frontaliers cherchent à s'installer sur le territoire. La collectivité doit donc veiller à conjuguer attractivité et préservation de la biodiversité et de ces espaces naturels. Cela est d'autant plus vrai que cette attractivité couplée au tourisme conduit à une pression foncière importante. A titre d'exemple, la part des résidences secondaires est très importante sur le territoire de la CCLMHD mais diminue depuis les années 2000. Cela peut s'expliquer en partie du fait des résidences « sports d'hiver » qui ne sont pas occupées par les propriétaires mais qui ont toutefois un impact positif sur l'économie et le tourisme local. Cela peut, en revanche, poser des problèmes d'accès aux logements locatifs.



Evolution de la population de la CCLMHD depuis 1968

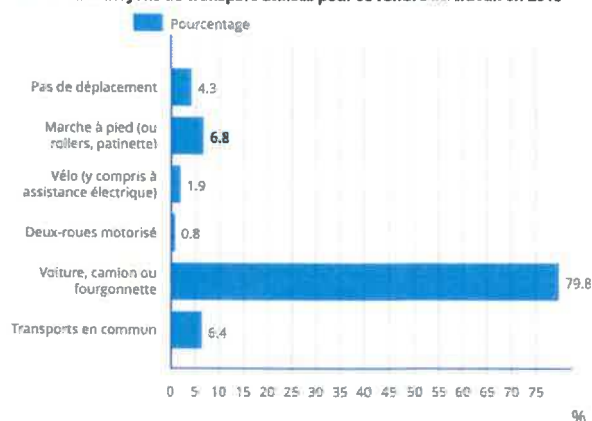
Source : INSEE



2.1.2. Mobilité et accès aux services au public

La topographie des lieux (montagnes, reliefs) conduit à des conditions de circulation difficiles. Dans ce contexte, l'utilisation de la voiture particulière est privilégiée. En effet, 96 % des ménages du territoire sont dotés d'au moins une voiture et 54,1 % sont dotés de deux voitures ou plus. Il s'agit également du moyen de locomotion le plus utilisé pour se rendre au travail (79,8%). Seulement 6,4 % de la population utilisent les transports en commun et un peu moins de 2 % se déplacent à vélo. L'enjeu de la mobilité est donc au cœur de la

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018



Citoyens actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi

Source : Insee RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021

future politique de développement de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs qui vient de se saisir de cette compétence.

Dans le même sens, la géographie particulière du territoire et sa dynamique démographique conditionnent la répartition des services. En termes d'offre de soins notamment, la CCLMHD est particulièrement déficitaire. Cela s'explique en partie par la forte concurrence transfrontalière. Les praticiens s'installent davantage en Suisse du fait de conditions de travail plus attractives conduisant à une diminution de la démographie médicale encore accentuée par les nombreux départs en retraite.

2.1.3. Un enjeu touristique important

Sur l'ensemble du territoire sont recensés un total de 494 établissements actifs employeurs, tous secteurs d'activités confondus. Globalement, les activités de commerce, transports et services divers sont les plus représentés (52,8%), ce qui témoigne d'un socle économique polarisé autour du tourisme (commerces, restaurations, etc.). Malgré tout, le secteur agricole reste dynamique, les agriculteurs exploitants représentent 7,2 % des emplois sur le territoire contre 1,8 % pour le département du Doubs¹.

Le tourisme, pour sa part, constitue un axe majeur de développement. Il se concentre essentiellement sur le sport et les activités de pleine nature qui permettent à la CCLMHD de construire son identité de territoire autour des paysages qui composent son territoire (lacs et montagnes). Malgré tout, il peut être bénéfique à d'autres secteurs et notamment l'agriculture par la valorisation de métiers et de savoir-faire.

2.2. Les ambitions de la CCLMHD

Le projet de CRTE de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs est directement encadré par les dispositifs qui structurent le développement et l'aménagement du territoire à l'échelle du Pays à savoir :

- Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui organise le projet et la stratégie globale du territoire à l'horizon 2040
- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui traduit, pour le territoire, sa stratégie d'engagement dans la transition énergétique et les atteintes des objectifs aux horizons 2030 et 2050.
- Les dispositifs thématiques accompagnant le développement territorial (Contrat régional, appels à projets, ...) qui mobilisés à l'échelle du Smix vont soutenir les projets de la CC.

2.2.1. Un projet territorial s'intégrant dans le SCOT

Dans ce cadre, le projet porté par la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs s'inscrit logiquement dans les grandes orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT à savoir :

2.2.1.1. Organiser la croissance au regard des ressources du territoire en :

- Valoriser ce territoire de montagne singulier et d'exception par :
 - la mise en valeur le bâti et le paysage de montagne du Haut-Doubs.
 - la préservation du donner à voir.
 - l'assise de l'eau et les espaces naturels comme composantes essentielles du pays.

1 Source INSEE

- Soutenant une urbanisation durable et locale par :
 - *L'animation d'une urbanisation moins consommatrice d'espace en territoire de moyenne montagne.*
 - *La mise de l'énergie au coeur du développement du territoire.*
 - *La prise en compte et ne pas aggraver les risques, les pollutions et les nuisances.*
- Pensant global en respectant la capacité des ressources par :
 - *L'exploration et la préservation des ressources en eau et le sous-sol.*
 - *Le conditionnement du développement du territoire au regard des capacités de traitements des effluents et des déchets.*
 - *L'incitation à une démarche coût global.*

2.2.1.2. Mobiliser l'énergie du territoire pour garantir son attractivité en :

- Organisant la dynamique du territoire par :
 - *Le soutien une attractivité forte en lien avec la Suisse.*
 - *Des mobilités fluides avec les territoires voisins.*
 - *L'accompagnement des besoins des habitants notamment en matière d'habitat.*
- Confortant les activités du Pays par :
 - *L'accompagnement de la présence industrielle et artisanale en se basant sur le local et l'économie présentielle.*
 - *Le confortement de l'activité agricole et l'activité économique de la forêt.*
 - *La redéfinition de la filière tourisme.*
- Construisant l'avenir par :
 - *La collaboration à un équilibre franco-suisse.*
 - *L'adaptation et anticipation du changement climatique.*
 - *L'encouragement à la qualité urbaine, énergétique et environnementale.*

2.2.1.3. Asseoir les centralités et le maillage du territoire en :

- Positionnant Pontarlier-Doubs comme pôle centre :
 - *Conforter son rayonnement.*
 - *Permettre une démographie positive.*
 - *Imaginer le rôle de catalyseur du pôle centre.*
- Renforçant les pôles existants pour un territoire rural dynamique par :
 - *L'offre d'une alternative au pôle centre pour les besoins du quotidien.*
 - *L'organisation de l'accueil des habitants entre les bourgs-centres, les pôles de proximité et les villages.*
 - *L'assise du positionnement des pôles existants en matière de commerces, d'artisanat et d'économie.*
- Construisant un réseau souple et fluide par :
 - *La limitation des déplacements internes.*
 - *Le développement des complémentarités locales pour se déplacer autrement.*
 - *L'assise de l'offre numérique.*

Dans cette ambition la place de la Communauté de Communes des lacs et Montagnes du Haut Doubs est importante compte tenu de sa position au sein du périmètre du Pays et de son poids dans certaines filières phares (tourisme) et enjeux prioritaires affichés par le SCOT.

2.2.2. Un territoire mobilisé sur les enjeux énergétique et le changement climatique :

La transition énergétique étant l'un des enjeux majeurs affichés par le territoire en lien avec les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement et de développement Durable du territoire (SRADDET), la mise en œuvre du projet porté par le Pays du Haut-Doubs implique un engagement fort de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs notamment quant aux objectifs de :

- Réductions des consommations énergétiques
- Réduction des émissions de gaz à effets de serre
- Réductions des polluants
- Augmentation de la production d'EnR
- Préparer le territoire au changement climatique.

Les enjeux de la transition énergétique et de l'adaptation climatique sont particulièrement impactant sur le territoire de la CCLMHD puisque celle-ci :

- Consomme plus de 30 KTEP soit environ 19% des consommations énergétique du territoire du Pays.
- Emet plus de 100 000 tonnes de GES soit environ 20% des émissions totale du pays.
- Emet entre 19,9 % et 27,4% des émissions de polluants selon le type.
- Enfin celle-ci est très fortement exposée aux enjeux du changement climatique notamment quant aux problématiques de la forêt, de l'agriculture, du tourisme blanc et de la ressource en eau.

Au sein de la CCLMHD ce sont principalement les activités résidentielles qui impactent fortement les consommations énergétiques, les activités de transports routiers qui sont productrices de GES et l'agriculture pour les émissions de polluants.

Pour répondre à ces enjeux, la CCLMHD a intégré ces orientations dans ses projets notamment de :

- Isolation de bâtiments
- Rénovation des éclairages publics
- Substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables

ARTICLE 3 : Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques :

- ***Orientation 1 : Environnement et transition écologique***
- ***Orientation 2 : Equipement d'enseignement scolaire et périscolaire***
- ***Orientation 3 : Bâtiments***
- ***Orientation 4 : Attractivité économique et développement touristique du territoire***
- ***Orientation 5 : Cadre de vie et mobilité***

Les orientations stratégiques sont détaillées dans un tableau récapitulatif en annexe 1, qui sera remis à jour chaque fois que nécessaire.

En cas d'évolution du contenu des orientations stratégiques en cours de contrat, elles seront validées par le Comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

ARTICLE 4 : Le plan d'action

Orientation 1 : Environnement et Transition écologique

Objectif 1.1. Assurer une meilleure gestion de l'eau

La gestion de l'eau est l'activité qui consiste à protéger, planifier, développer, distribuer et gérer l'utilisation optimale des ressources en eau et des milieux aquatiques, des points de vue qualitatif et quantitatif » (Wikipedia).

Disposant d'un patrimoine naturel remarquable et vulnérable, la CCLMHD s'inscrit volontairement dans l'amélioration de la gestion de l'eau, dans son ensemble. Démarche historiquement axée sur la compétence assainissement, la collectivité entend élargir son implication dans le domaine de l'eau potable.

Sur ce dernier volet, la mise en service de ressources nouvelles et pérennes, constitue un objectif incontournable de la démarche, fonction des vulnérabilités du secteur. En parallèle, la mise en place d'un schéma directeur d'adduction en eau potable à l'échelle du territoire permettra de mieux comprendre la façon dont est gérée la production et la distribution de l'eau potable. Ce schéma facilitera le transfert de la compétence eau qui devra être effective au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Il permettra également d'optimiser la gestion de l'eau, notamment lors d'événements particuliers que le réchauffement climatique risque d'accentuer.

En matière d'assainissement, la forte connaissance dont dispose la collectivité montre que la réduction des eaux parasites dans les réseaux d'assainissement, au profit des milieux naturels, est à présent l'enjeu majeur. Ainsi, si la modernisation des ouvrages de traitement reste nécessaire et programmée, il convient d'accompagner les opérations par une réduction des eaux claires, pluviales ou souterraines.

Projets :

- Création de la STEU du Mont d'Or (CCLMHD) (en lieu et place de deux STEU vieillissantes)
- Mises en séparatif et élimination des eaux parasites sur le bassin d'assainissement du Mont d'Or (Métabief, Les Hôpitaux-Neufs, Les Hôpitaux-Vieux...)
- Réhabilitation collecteur Montperreux (CCLMHD)
- Réhabilitation de la STEU de Gellin (CCLMHD)
- Élimination des eaux parasites sur le bassin d'assainissement de Mouthe-Gellin (dont réhabilitation du collecteur de transport)
- Schéma directeur assainissement Jougne (CCLMHD)
- Schéma directeur d'adduction en eau potable de la Communauté de Communes (CCLMHD)
- Étude « Eau du tunnel » (CCLMHD)
- Récupération eau toit de l'église et salle (Les Fourgs)

- Installation d'une citerne de récupération d'eau (Chapelle des bois)
- Remplacement d'une canalisation entre le captage d'eau et le réservoir + toit sur le captage (Châtelblanc)
- Projet de réfection du toit de la loge du Bouquillon (Le Crouzet)

Objectif 1.2. Réduire les consommations et préserver les ressources

Au-delà de l'aspect environnemental, la transition énergétique est un véritable levier du développement économique et social :

- **L'éclairage public au LED** présente l'avantage d'être moins énergivore et modulable selon les besoins, ce qui permet de favoriser à la fois la transition écologique et la réduction des factures d'électricité.
- **L'installation de panneaux photovoltaïques** permet aux collectivités de produire localement une électricité d'origine renouvelable et de contribuer au moins en partie à leur consommation d'énergie.
- **La géothermie grande profondeur** constitue un moyen rentable de produire de l'électricité. Sur le plan environnemental, il ne produit aucun déchet et a une faible émission de CO².
- **La chaufferie à bois** grâce aux systèmes actuels permet une faible consommation de combustibles et n'aggrave pas l'effet de serre. Ce système est également moins coûteux que le chauffage électrique, au gaz ou au fioul. Il permet aussi d'utiliser des circuits courts d'approvisionnement avec un combustible local et renouvelable rapidement par rapport aux énergies fossiles.

Projets :

- Rénovation éclairage public (Métabief)
- Géothermie grande profondeur (Montperreux)
- Chaufferie Centre aquatique de Malbuisson et d'isolation de la cafétéria (SMIXT2L)
- Projet de création d'une chaufferie bois (Chapelle des bois)
- Installation de panneaux photovoltaïques sur l'un des pans de la toiture de l'église (Les Fourgs)
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du réservoir des Granges Berrard (Les Fourgs)
- Éclairage en LED de la traversée du village (les Fourgs)
- 2^{ème} tranche éclairage public rénovation - LED (Malbuisson)
- Rénovation du parc d'éclairage public (Le Crouzet)
- Candélabres LED dans tout le village (Labergement Sainte Marie)
- Création d'une chaufferie bois pour plusieurs bâtiments (Les Pontets)
- Chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur desservant Mairie, Maison de santé, école, Cure et église (Oye-et-Pallet, groupement scolaire de Oye-et-Pallet, CCLMHD)
- Projet de réseau de chaleur (Jougne)
- Développement centrales hydroélectriques (Jougne)

Objectif 1.3. Assurer l'effectivité de la collecte des déchets

La Communauté de Communes cherche à favoriser la contribution au tri sélectif et la production de déchets ménagers de ces habitants.

→ Généralisation d'une redevance incitative de collecte des déchets ménagers à l'échelle de la CCLMHD (CCLMHD)

Objectif 1.4. Valoriser le patrimoine agropastoral et préserver la biodiversité

Le Haut Doubs possède un patrimoine agropastoral préservé, qui participe à sa richesse culturelle. On constate plus généralement à l'échelle nationale une prise de conscience environnementale, qui tend vers un retour à une certaine authenticité, et le massif du Jura n'échappe pas à ce constat. La crise COVID a d'ailleurs accéléré cette tendance.

On compte localement les initiatives suivantes :

- *La réhabilitation d'un certain patrimoine emblématique.*
- *La création d'une filière biologique locale avec des circuits courts, y compris pour la culture de semences locales.*

Cette tendance profite aux autochtones mais aussi à de nombreux touristes de passage qui sont à la recherche de ces valeurs préservées.

Projets :

- Pastoralisme (Montperreux)
- Création d'une semencerie et d'une pépinière (Les Fourgs)
- Création d'un arboretum (Les Fourgs)

Orientation 2 : Équipement d'enseignement scolaire et périscolaire

Sur le territoire de la CCLMHD, la part des jeunes enfants est fortement représentée puisque les 0-14 ans représentent à eux seuls 21,5 % de la population². Dans ce contexte, il convient de leur assurer un cadre d'apprentissage adapté à leurs besoins tout en veillant à ce que la dépense énergétique soit maîtrisée, dans la continuité de l'objectif 3.2. « Rénover les bâtiments publics dans le sens de la transition écologique ».

Projets :

- Isolation des écoles (Rochejean)
- Aménagement d'un centre de loisirs sans hébergement (SIVOM des Hauts du Doubs)
- Isolation des bâtiments publics par le changement des fenêtres école + crèche (Les Fourgs)
- Construction salles de classe et périscolaire avec restauration (Malbuisson)
- Création d'une salle de classe supplémentaire (Remoray Boujeons)
- Bardages et fenêtres école (Labergement Sainte Marie)
- Extension du groupement scolaire - médiathèque intercommunale / service périscolaire intercommunal (Oye-et-Pallet)
- Aménager et rénover des bâtiments dédiés au scolaire et au périscolaire (Rochejean)

2 Source INSEE

Orientation 3 : Bâtiments

Objectif 3.1. Soutenir le logement

Nombre d'actifs viennent s'installer sur le territoire de la CCLMHD afin de travailler de l'autre côté de la frontière. Cette attractivité conduit à une pression foncière importante qui catalyse les disparités. L'immobilier, qu'il s'agisse d'achat ou de location, est inaccessible aux plus défavorisés et les prix sont en augmentation constante.

Partant de ce constat, la collectivité entend soutenir l'accès au logement notamment grâce à la création d'appartements à loyer modéré.

Projets :

- Création de deux appartements supplémentaires dans un bâtiment existant « ancienne cure » avec isolation totale et création d'une chaufferie granulés bois (La Planée)
- Réhabilitation du bâtiment mairie / école en logements et locaux associatifs (Chaux Neuve)

- Création de deux appartements à loyer modéré (Remoray Boujeons)
- Rénovation énergétique du parc de résidences de Métabief (Métabief)

Objectif 3.2. Rénover les bâtiments publics dans le sens de la transition énergétique

Toujours dans une dynamique de transition écologique, les collectivités locales souhaitent rénover plusieurs des bâtiments communaux présents sur leur territoire dans le sens d'une meilleure performance énergétique (isolation, pose de panneaux photovoltaïques, etc.).

Projets :

- Extension ou construction du siège de la Communauté (CCLMHD)
- Bâtiment mairie (Saint Antoine)
- Isolation Orchidée bleu (Montperreux)
- Isolation BIGOOL (Montperreux)
- Solaire BIGOOL (Montperreux)
- Rénovation des anciens locaux de l'école (Chatelblanc)
- Rénovation et isolation toiture de la mairie + changement des fenêtres des logements communaux (Reculfoz)
- Rénovation de la gendarmerie de Mouthe (SIVOM des Hauts du Doubs)
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux (Métabief)
- Rénovation vestiaires Foot (Métabief)
- Réfection isolation mairie (Petite Chaux)
- Isolation des combles de la cure (Mouthe)
- Rénovation ancienne fruitière à Comté pour installation d'une activité artisanale (Les Villedieu)
- Rénovation performance énergétique bâtiment mairie / école + chaufferie (Malbuisson)
- Chaudière granulé et isolation du bâtiment communal 2 grande rue (Labergement Sainte Marie)
- Panneaux photovoltaïques salle des Vallières (Labergement Sainte Marie)

- Réfection citerne pastorale Boissau – Récupération d'eau (Labergement Sainte Marie)
- Energie restaurant communal (Malpas)
- Transition énergétique électricité/ pellets de bois au bâtiment d'accueil nordique du Pré Poncet (CCLMHD)
- Boivine-chalet (Rochejean)

Objectif 3.3. Améliorer l'accessibilité des bâtiments publics

L'accessibilité des équipements publics est vecteur d'attractivité aussi bien pour les futurs habitants du territoire que pour ceux qui y résident déjà. Il s'agit donc d'un enjeu dont doivent se saisir les collectivités.

- Accessibilité des bâtiments communaux (Métabief)

Objectif 3.4. Développer l'offre de soins

Le territoire de la CCLMHD est marqué par une concurrence transfrontalière concernant l'offre de soins. Les praticiens s'installent davantage en Suisse du fait de conditions de travail plus attractives, ce qui conduit à une diminution de la démographie médicale, encore accentuée par les départs en retraite.

La collectivité entend maintenir un accès aux soins satisfaisant pour l'ensemble de la population du territoire avec la création de maisons de santé sur les secteurs des Lacs et du Mont d'Or, tout en consolidant l'Hôpital local et la Maison de santé de Mouthe.

- Création d'une maison de santé sur la Commune de Oye-et-Pallet (CCLMHD)
- « La Colo » réhabilitation de l'immeuble en vue d'une résidence pour personnes âgées et/ ou handicapées (Les fourgs).
- Création d'une maison de santé secteur Mont d'Or (Jougne)
- EHPAD secteur Mont d'Or (Jougne)
- Résidence pour personnes âgées secteur Mont d'Or (Jougne)

Orientation 4 : Attractivité économique et Développement touristique du territoire

Objectifs 4.1. Développer une identité autour des parcours touristiques, des activités ludiques, des activités de sport nature, de l'agrotourisme et de l'artisanat

Le tourisme est marqué par un climat de concurrence accru et une évolution de la demande des clientèles. Dans ce contexte, les loisirs sportifs de nature constituent un levier essentiel de développement. Au-delà de l'attractivité, ces loisirs et sports de nature permettent également de marquer l'identité du territoire de la CCLMHD en faisant de son paysage un élément central.

Projets :

- Jurassic Vélo Tour (CCLMHD)
- Développement des activités de pleine nature - Projet VTT/trail (CCLMHD)

- Projet réhabilitation du sentier du tour du Lac de Saint-Point (SMIX2L)
- Développement Projet Musée (Métabief)
- Projet Sentier arboretum (Métabief)
- Aménagement de la cascade de la source bleue (Montperreux)
- Développement touristique des fermes des Bâties (Mouthe)
- Luge 4 saisons (SMMO)
- Rénovation TSF Troupezy (SMMO)
- Projet Pôle Montagne Métabief (SMMO)
- Projet aires de bivouac, cabanes et espaces de convivialité (CCLMHD)

Objectif 4.2. Développer l'accueil et l'hébergement touristique

Le territoire de la CCLMHD présente une attractivité significative sur le plan touristique. Les flux importants de touristes en hiver mais aussi en été impactent majoritairement les activités d'hébergement. Partant de ce constat, le territoire souhaite proposer une offre d'hébergement en lien avec les besoins et envies des touristes.

Projets :

- Parking des Granges Raguin (CCLMHD)
- Parking de la Coupe (CCLMHD)
- Aménagement de la porte d'entrée du site touristique 4 saisons de Chapelle des Bois (CCLMHD)
- Création d'une aire de camping-cars (Chapelle des bois)
- Emplacements camping-cars plage de Chaon (Montperreux)
- Emplacements camping-cars Espace Loisir (Montperreux)
- Emplacements camping-cars rue du Lac (Montperreux)
- Abris-bus servant d'abri pour les cyclistes (Chatelblanc)
- Parking Chapelle des Bois (SIVOM des Hauts du Doubs)
- Bâtiment d'accueil du nouveau camping (Mouthe)
- Aménagement parkings autour du lac (Les Grangettes/ SMIXT2L)
- Pôle OUTDOOR Chaux-Neuve (SMMO)

Objectif 4.3. Soutenir la dynamique économique du territoire

La dynamique économique de la CCLMHD est restée forte au cours de ces dernières années grâce à sa démographie et au pouvoir d'achat de sa population.

Pour amplifier son action en matière de développement économique et réaffirmer son rôle de facilitateur auprès des acteurs économiques et des porteurs de projets la communauté souhaite accompagner le développement du tissu économique en favorisant le développement des activités existantes et de nouvelles installations.

Projet :

- Création de nouvelles zones d'activités (CCLMHD)
- Pôle commercial secteur Mont d'Or (Jougne)

Orientation 5 : Cadre de vie et Mobilité

Objectif 5.1. Encourager le recours aux vélos et véhicules électriques

La mobilité douce constitue un enjeu primordial pour faciliter le déplacement des autochtones avec trois échelles territoriales identifiées :

- *Communale avec une forte notion de sécurisation pour les enfants.*
- *Intercommunale pour rejoindre les communes du territoire entre elles par des itinéraires protégés.*
- *Extra communautaire, pour permettre une connexion avec les territoires et services voisins (Suisse, Jura, Gares ferroviaires...).*

Au-delà de l'aspect environnemental, le développement de voies douces sur le territoire permet d'agir sur l'image de marque de la CCLMHD avec l'argument d'un tourisme de qualité. Sur le long terme, ces voies douces pourraient devenir elles-mêmes de véritables attractions touristiques tout en permettant de baisser la pression et le flux automobile sur un site touristique donné et plus largement sur l'ensemble du territoire.

Dans le même état d'esprit, le recours à un réseau de transport collectif pertinent type bus permet d'envisager, tant pour les habitants du secteur, que pour les vacanciers :

- *De limiter le recours systématique à la voiture qui engorge certains sites tels que Métabief en Hiver, ou les plages des lacs en été.*
- *De faciliter le déplacement de certaines personnes qui sont dépourvues d'un véhicule.*

Projets :

- Création d'un schéma de mobilités douces (CCLMHD)
- Réflexion sur un circuit organisé de navettes collectives (CCLMHD)
- Voie douce route de Villedieu (Rochejean)
- Chaucidou (Rochejean)
- Mise en place d'un accès à des modes de circulation douce à destination des Communes voisines : voie cyclable familiale, navettes par bateau solaire pour la traversée du lac (Saint Point Lac)
- Aménagement d'une liaison douce rive gauche du lac saint Point (Saint Point Lac)
- Mobilité voies douces Chaudron Malbuisson (Montperreux)
- Mobilité voies douces Montperreux Chaudron (Montperreux)
- Station de recharge et véhicules électriques (Montperreux)
- Projet de liaisons douces territoire de Mouthe et environs (Mouthe)
- Aménagement voie douce – Liaison avec Saint Point et Malbuisson (Labergement sainte Marie)
- Voie partagée Chaucidou 1km (Malpas)
- Voies douces Chaucidou (Les Grangettes)
- Sentier du Bief Rouge (Métabief)
- Développement voies douces (Métabief)

- Projet de sécurisation et aménagement de la commune (Remoray-Boujeons)
- Signalisation zone piétonne (Remoray-Boujeons)
- Chaucidou (Saint-Point)
- Liaisons douces secteur Mont d'Or (Jougne)
- Pôle multimodal secteur Mont d'Or (Jougne)

Objectif 5.2. Améliorer le cadre de vie

Le cadre de vie est un facteur essentiel pour garder/attirer de nouveaux résidents et visiteurs ; il participe à l'attractivité du territoire. Le développement de ce dernier ne peut donc se faire sans un cadre de vie accueillant aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

Projets :

- City stade (Touillon Loutelet)
- Aménagement entrée ALTIC/ rue du village (Métabief)
- Aménagement entrée rue du village/ géraniums (Métabief)
- Aire de jeux (Métabief)
- Réalisation de la sécurisation du village (Châtelblanc)
- Projet de travaux de rectification de la pente du chemin de terre derrière l'église (Rochejean)

ARTICLE 5 : Engagement des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4. Engagements des opérateurs publics

Des opérateurs publics pourront désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention. Sont déjà pré-sentis :

- ***Le SMIX du Pays du Haut Doubs (en lien avec le PCAET et le SCOT)***
- ***L'EPAGE Haut doubs Loue***
- ***La Région Bourgogne-Franche-Comté***
- ***Le Département du Doubs***
- ***La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs***
- ***Les organismes consulaires (CCI/CMA, Chambre de l'agriculture)***
- ***L'Office National des Forêts et le CRPF***
- ***Les acteurs de l'habitat et du logement (Maison de l'Habitat, organismes bailleurs)***
- ***Les Agences de l'État au sein de l'ANCT (CEREME, ADEME, ...)***
- ***L'Office de Tourisme***
- ***Le Parc Naturel Régional du Haut Jura***
- ***Le Syndicat Mixte du Mont d'Or***
- ***Le Syndicat Mixte des deux lacs***
- ***Le SYDED et le SIEL***
- ***L'ARS et le Comité Local de Santé***

5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

ARTICLE 6 : Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet de Département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de :

- **Trois représentants de l'ancien territoire de la Communauté de communes du Haut Doubs :**
 - Monsieur Daniel PERRIN
 - Monsieur Jean-Yves BOUVERET
 - Monsieur Jérôme MAIROT
- **Cinq représentants du secteur Mont d'Or :**
 - Monsieur Gaël MARANDIN
 - Madame Géraldine TISSOT TRULLARD
 - Monsieur Roger BELOT
 - Monsieur Sébastien POPULAIRE
- **Cinq représentants du secteur des Lacs :**
 - Monsieur Jean-Bernard THERY
 - Monsieur Ludovic MIROUDOT
 - Monsieur Didier HERNANDEZ
 - Monsieur Jean-Marie POURCELOT
 - Monsieur Michel FAIVRE

Il pourra également être composé de représentants des services des territoires de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- **Valider l'évaluation annuelle du CRTE** soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- **Examiner l'avancement et la programmation des actions ;**
- **Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions** (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- **Décider d'éventuelles mesures rectificatives.**

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et par le Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. A ce titre, il doit :

- **Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;**
- **Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;**

- *Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;*
- *Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;*
- *Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;*
- *Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.*

Il se réunit selon les besoins et sur tous projets ou questions. Sa composition pourra évoluer selon les thématiques abordées.

6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

ARTICLE 7 : Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

ARTICLE 8 : Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe de la Convention Financière. Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

ARTICLE 9 : Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans, il s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 10 : Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 11 : Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 12 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé aux Hôpitaux-Vieux, le 09/12/2021

Jean-François COLOMBET
Préfet du Doubs



Jean-Marie SAILLARD
Président de la Communauté de Communes des
Lacs et Montagnes du Haut Doubs



ANNEXES

- **Annexe 1** : Détail des orientations stratégiques
- **Annexe 2** : Schéma des zones d'activités économiques du PADD du SCOT
- **Annexe 3** : Enjeux voies de communications et mobilités sur le territoire du Haut Doubs
- **Annexe 4** : Indicateurs de transition énergétique – Données du PCAET Pays du Haut Doubs par EPCI et total Pays



Détail des orientations stratégiques

MAITRE D'OUVRAGE	INTITULE DU PROJET	DATE DE REALISATION PREVUE	COUT ESTIME HT	Plan de financement Europe, Etat, Région, Département, Autres (ADEME, Agence de l'eau...)	Commentaires/Etat d'avancement
Orientation 1:Environnement et transition écologique					
Objectif 1.1. Assurer une meilleure gestion de l'eau					
CCLMHD	création de la STEU du mont d'or	2021	1 883 000,00 €	Agence de l'eau : 311 543€ Département : 549 000€	Travaux débutés/Subventions notifiées
Mérabief	Mise en séparatif et élimination des eaux parasites sur le bassin d'assainissement du Mont d'Or				
CCLMHD	Rehabilitation collecteur Montperreux	2020 – 2021	150 000,00 €	Agence de l'eau 68 250 €	travail réalisé
CCLMHD	Rehabilitation STEU de Gellin	2022-2023	800 000,00 €		
CCLMHD	Elimination des eaux parasites sur le bassin d'assainissement de Mouchre –Gellin				
CCLMHD	Schema directeur assainissement JOUXME	2022			
CCLMHD	Schema directeur d'adduction en eau potable de la CC	2021-2022			
cclmhd	Etude e eau du tunnel s	2021-2022		agence de l'eau B 032	etude en cours
Les Fourgs	Récupération eau du toit de l'église et salle	Printemps 2022	Dalle + potence besoins 3 000€ frabication plus pass terreux 3 500 € achat cuve 500€ adaptation forasolantier 3 000€	A définir	
Chapelle des Bois	INSTALLATION D'UNE CITERNE de RECLUPATION D'EAU				
Châtelblanc	Remplacemient d'une canalisation entre le captage d'eau et le réservoir + toit sur le captage	2026	100 000,00 €	Agence de l'eau : 50 % / Département 20 %	
Le Crouzet	Refecton du toit de la loge du Bousquillon	2022	9 038,00 €	Auto-financement : 70 % / DETR : 30 %	
Objectif 1.2. Réduire les consommations et préserver les ressources					
MÉRABIEF	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	2021	152 500,00 €		Dont 47500 € déjà engagés
Montperreux	GEOOTHERMIE GRANDE PROFONDEUR	nov. 22	500000 à 3500000 en fonction de la profondeur et du coût au mètre	A définir	Non commencé
SMURTZL	Chauffière Centre aquatique de Marbousson et isolation de la cafétéria	2022-2023	300 000,00 €		
CHAPELLE DES BOIS	PROJET DE CREATION D'UNE CHAUFFIERE BOIS	2022	400 000,00 €		Etudes de faisabilité Voir notice de présentation jointe
Les Fourgs	Installation de panneaux photovoltaïques sur l'un des pans de la toiture de l'église	2021-2022	5 000 étude de faisabilité + 50 000 € coût estimé de la réflexion de la toiture et de l'installation des panneaux		
Les Fourgs	Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du réservoir des Granges Bernard (réfection de la toiture)	2021-2022	5 000 étude de faisabilité + 50 000 € coût estimé de la réflexion de la toiture et de l'installation des panneaux		

Annexe 1

Les Fourgs MALBUISSON	Eclairage LED de la traversée du village 2E TRANCHE éclairage public rénovation – led	2023 2022-2023	80 000,00 € 120 000,00 €	SYDED : 50 % / CEE SYDED : 2 800,00 € CEE : 957,80 €	diagnostic pluriannuel réalisé
LE CROUZET	Rénovation du parc d'éclairage public	4ème trimestre 2021	8 011,00 €	CEE : 957,80 €	
habergement Sainte Marie	candélabres LED dans tout le village	2021	90 000,00 €		
LES PONTETS	création d'une chaufferie bois pour plusieurs bâtiments	2022-2023			
OYE-ET-PALLET - GROUPEMENT SCOLAIRE DE OYE-ET-PALLET - COLLMOND	Chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur desservant MAIRIE, MAISON DE SANTE, ECOLE, CURÉ ET EGLISE	Etude de faisabilité fin 2022 - début 2023	???		Projet : étude de faisabilité en partenariat avec le SYDED à finaliser courant 2021
Jougne	Projet de réseau de chaleur	2024 / 2025	Etude de faisabilité : Etude faisabilité à engager : 50 000 Euros Investissement : Création chaufferie et réseau : 1 000 000 Euros Fonctionnement : assuré par collectivité	Europe : 40% Etat : Région : 20% Département : 20% Autofinancement : 20%	
Jougne	Développement centrales hydroélectriques	2022		Financement européen Feder-Festier Etat: FMAOT – DETH – ADJEME – Massif Sem Energie Citoyenne, SYDED Conseil régional de Bourgogne-Franche Compté : Conseil départemental de Doois. Autofinancement.	
COLLMOND	Rationalisation de la collecte des déchets avec mise en place de conteneurs enterrés	2022			
Objectif 1.3. Assurer l'effectivité de la collecte des déchets					
COLLMOND	Généralisation d'une redevance incitative de collecte des déchets ménagers à l'échelle de la COLLMOND	2023	100 000 € HT	A définir	étude réalisée, action à engager
Objectif 1.4. Valoriser le patrimoine agropastoral et préserver la biodiversité					
Montperreux	PASTORALISME (1ère tranche de 20 ha) Eviter que les animaux de nos agriculteurs "voyagent" ce qui est aberrant quand on la place de les accueillir, sur la commune, diminution des rejets de lisier et de fumier aux abords du lac, réhabilitation en collaboration avec l'ONF des grands communaux par tranches successives de 20 ha.	juin-22	200 000,00 €	A définir	Non commencé
Les Fourgs	Création d'une semencière et d'une pépinière pour essences nouvelles	2022	30 000,00 €		
Les Fourgs	Création d'un arboretum	2022	50 000,00 €		
Orientation 2 : Equipement d'enseignement scolaire et périscolaire					
Rochevaux	Isolation écoles	2021/2022	30 000,00 €	Finir propre	Devis réalisés
SYCOM DES HAUTS DU DOUBS	aménagement d'un centre de loisirs sans hébergement	nov-21	354 000,00 €		état : étude de faisabilité
Les Esnays	Isolation des bâtiments publics par le chauffage des fenêtres à l'initiative par l'écne puis la crèche	2022	110 000,00 €		50 fenêtres et portes-fenêtres
Remercay Bourgoyen	Création d'une crèche supplémentaire	2022-2023	??	projet en stade de réflexion	

Annexe 1

Labergnolle Sainte Marie	Sardaigne + Fenêtres exterie	2021/2022	30 000,00 €		subventions Etat (DETR), département (PAC25), DRAC, région AEC (BEPHS, affliges)
Oye en Paillet	extension en groupement scolaire restructuration a l'été 2020/2021 / travaux parisiens a l'été 2021/2022	oct-21	204 000,00 €		subventions Etat (DETR), département (PAC25), DRAC, région AEC (BEPHS, affliges)
Mulhausen	construction salles de classe et paroi exterie avec restructuration	01/06/2021	901 504,00 €		subventions Etat (DETR), département (PAC25), DRAC, région AEC (BEPHS, affliges)
ROCHEREAU	Aménagement et renouvel des luminaires d'exterie, des entrées et du paroi exterie	PRIMTEMPS 2022	10 118 04 € / 9 279 30 €		subventions Etat (DETR), département (PAC25), DRAC, région AEC (BEPHS, affliges)
Orientation 3 : Bâtiments					
Objectif 3.1. Soutenir le logement					
Mairie de La Planée	Création de 2 appartements dans bâtiment existant "ancienne cure" qui comporte déjà 4 appartements isolation totale du bâtiment et création d'une chaufferie granulés bois	2022	300 000 euros	Non encore arrêté. En attente du résultat de l'audit énergétique lancé en collaboration avec le SYDED	Appel d'offre en cours réalisé par le SYDED pour l'étude énergétique Etude opportunités chaufferie bois réalisée par AJENA en 2018 L'appel d'offres pour le Maître d'œuvre est envisagé dès la fin de l'étude énergétique à l'automne 2021
CHAUX NEUVE	réhabilitation du bâtiment mairie-école en logements + locaux associatifs	2022	en attente		Etude AMO en cours
Remoray-Bujeons	Création de 2 appartements à loyer modéré	sept-21	143 000,00 €	DETR et autofinancement	
marabief	renovation énergétique du parc de résidences de Metabief	programme de l'action	étude a définir / phase de réhabilitation immobilière / préciser par la copropriétaire / investissement en réseau d'énergie commune a étudier		
Objectif 3.2. Renover les bâtiments publics dans le sens de la transition énergétique					
CCLMHD	Extension ou construction du siège de la Communauté	2022			
SAINT ANTOINE	Bâtiment mairie	2022			
Montpreux	ISOLATION ORCHIDEE BLEU	sept-21	80 000,00 €	A définir	Non commencé - Isolation du bâtiment racheté récemment par l'EPF pour la commune, toutes les fenêtres équipées de double vitrage sont en cours de changement.
Montpreux	ISOLATION BIGOOL	nov-21	100 000,00 €	A définir	Non commencé - Isolation du bâtiment racheté récemment par l'EPF pour la commune.
Montpreux	SOLAIRE BIGOOL	21-nov.	80 000,00 €	A définir	Non commencé - Installation de panneaux solaires en toiture afin d'optimiser l'énergie et d'alimenter le bâtiment et d'en assurer la transition énergétique (le chauffage actuel est au fioul).
Chateblanc	Rénovation des anciens locaux de l'école	2022 ou 2023	50 000,00 €	A voir	
Reculfoz	Rénovation et isolation toiture de la mairie + changement fenêtres logements communaux	2022	35 000,00 €		
SIVOM des Hauts du Doubs	renovation de la gendarmerie de Moutha	44501	266 800,00 €	DETR	état: étude de faisabilité
METABIEF	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	2022	83 333,00 €		
METABIEF	RENOVATION VESTIAIRES FOOT	2022	37 500,00 €		
Pette Chaux	Réfection isolation mairie	2022-2023	40 000,00 €		
Moutha	isolation des combles de la cure	2022	?		Ces travaux n'ont fait l'objet d'aucun chiffrage mais devront être réalisés pour réduire la consommation énergétique du bâtiment.
LES VILLEDIEU	Rénovation ancienne fruiterie à Comté pour installation d'une activité artisanale	2022	Non finalisé	DETR, Région, SYDED, ...	Avant Projet Sommaire en cours

Mallousson	renovation performance energie/batiment mairie / école + chaufferie	2021-2022	660 000,00 €	Region (lelliots) : 200 000,00 % SYODE: 92 000 (14%) CEE: 44 500 (7 %) autofinancement: 329 500 (49 %)	Diagnostic réalisé / en cours AIMO SYDED
Labergement Sainte Marie	2 grande rue: chaudière granués + isolation bâtiment communal	2022	50000 chaudière + 30000 isolation		
Labergement Sainte Marie	panneaux photovoltaïques salle des Vallières	2022	85 000,00 €		
Labergement Sainte Marie	réfection citerne pastorale Bolszau (Blonay) - Récupération eau	2021	45 000,00 €		
Maljos	Energie Restaurant communal	2022	40 000,00	ADEME ?	Etude bilan énergétique chaudière...
CCLMHD	Transition énergétique / pellet de ou au bâtiment d'accueil nordique du Pré Poncet	AUTOMNE 2021	50 000,00 €	DETR /AUTO-FINANCEMENT	
ROCHEJEAN	BOVINE-CHALET	2022	100 000,00 €	NON DEFINI, ACQUISITION PORTEE PAR EPF	TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR BATI DU CHALET DE LA BOVINE POUR CREATION D'UN MUSEE DE L'ALPAGE ET DU DEBARDAGE/ EN ETUDE SUITE DECISION D'ATTRIBUTION SAPER EN COURS
Objectif 3.3. Améliorer l'accessibilité des bâtiments publics					
METABIEF	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	2022	100 000,00 €		
Objectif 3.4 Développer l'offre de soins					
CCLMHD	Creation d'une maison de santé sur la commune de Oye-er-Paillet	Ete 2023	estimation reste à réaliser	plan reste à définir	
Les Fourgs	"La Colo": réhabilitation de l'immeuble en vue d'une résidence pour personnes âgées et/ou handicapées.	2023: études 2023: début des travaux	15 000 € pour les études 1,3 M € pour le coût de l'opération		
Jougne	Création maison de santé secteur Mont d'Or	2022	2 020 000,00 €	Europe (30 %) : 600 000 €/ Etat-ARS : 50 000 €/ Région (20%) : 400 000 €/ Département (10%) : 200 000 €/ Organismes divers (5%) : 400 000 €/ Autofinancement (35%) : 650 000 €	
Jougne	EHPAD secteur mont d'or	2022-2023	à préciser		
Jougne	Résidence pour personnes âgées secteur Mont d'Or	2022	à préciser		
Orientation 4 : Attractivité économique et développement touristique du territoire					
Objectif 4.1. Développer une identité de territoire autour des parcours touristiques, des activités ludiques de sport nature, de l'agrotourisme et de l'artisanat					
CCLMHD	Jurassic Vélo Tour	2021-2022	83 500,00 €	Département 35 % : 29 225 (notifié)	
CCLMHD	Développement des activités de pleine nature (projet BIKE SOLUTIONS)	2021-2022	1 500 000,00 €		
CCLMHD	Projet de réhabilitation du sentier de tour du lac de saint point	2021-2022	à définir		
METABIEF	DEVELOPPEMENT PROJET MUSEE	2022	83 000,00 €		
METABIEF	PROJET SENTIER ARBORETUM	2022	50 000,00 €		
Montpreux	AMENAGEMENT CASCADE SOURCE BLEUE	fevr. 22	100 000,00 €	A définir	Non Commencé - Aménagement de la cascade et réfection du pont barrage de la source bleue qui est dans un triste état et dangereux.
MOUTHE	Developpement touristique des fermes des Bâtes	2022	200 000,00€	FINADT: 20 à 40 % conseil régional, 20 à 40 % département, 10 à 20 % commune, 50 %	
SMIMO	Luge 4 saisons	2021-2022	4 250 000,00 €	CD25 1 400 000 Region 1 000 000 FINADT 1 000 000	
SMIMO	Renovation TSF Troupezy	2022	1 800 000,00 €		
SMIMO	Pôle Montagne Metabief	2022			

Annexe 1

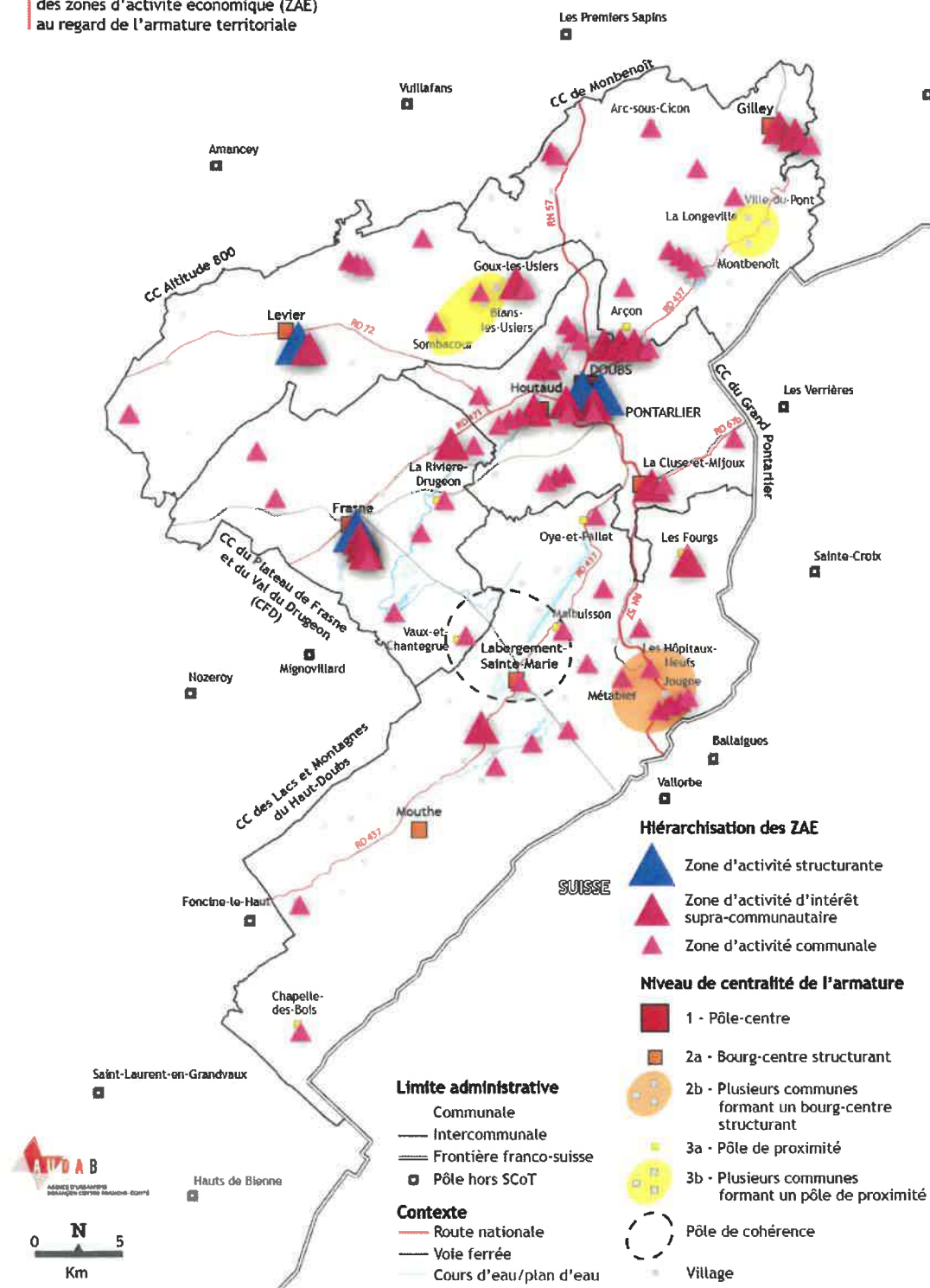
CCLMHD	Projet aires de bivouac, cabanes, espaces de convivialité					
Objectif 4.2. Développer l'accueil et l'hébergement touristique						
CCLMHD	Parking des Granges Raguin	2022-2023	100 000,00 €	NON DEFINI,	BESOIN DE SECURISATION DE LA PLACE DE RETOURNEMENT DE LA NAVETTE CCLMHD POUR LES ACTIVITES NORDIQUES ET ENROBE A REFAIRE SUITE AUX FORTES DEGRADATION,	
CCLMHD	Parking de la Coupe	2022-2023				
CCLMHD	Aménagement de la porte d'entrée du site touristique 4 saisons de Chapelle des Bois	2021-2022	1 500 000,00 €			
CHAPELLE DES BOIS	Création d'une aire de camping-cars	2021/2022	300 000,00 €	Région (40 %) Département (20 %)	Avant Projet	
Montperreux	EMPLACEMENTS CAMPING CARS PLAGE DE CHAON	avr.-23	75 000,00 €	A définir	Non commencé - Aménagement de trois ou quatre emplacements de camping-cars, sol perméable, halle de séparation végétale, avec borne électrique, eau potable et point de vidange de WC chimiques.	
Montperreux	EMPLACEMENTS CAMPING CAR ESPACE LOISIR	avr.-22	45 000,00 €	A définir	Non commencé - Aménagement de trois ou quatre emplacements de camping-cars, sol perméable, halle de séparation végétale, avec borne électrique, eau potable et point de vidange de WC chimiques.	
Montperreux	EMPLACEMENTS CAMPING CAR RUE DU LAC	avr.-23	75 000,00 €	A définir	Non commencé - Aménagement de trois ou quatre emplacements de camping-cars, sol perméable, halle de séparation végétale, avec borne électrique, eau potable et point de vidange de WC chimiques.	
Chateaublanc SIVOM des Hauts du Doubs	Abribus servant d'abri pour les cyclistes Parking Chapelle des Bois	juil.-21 oct.-21	15000 Euros 67 900,00 €	Département (amendes de police) Région contrat PBC25 + DETR + FNADT	devra être terminée pour la rentrée scolaire projet coordonné par la CCLMHD	
Mouthé	bâtiment d'accueil du nouveau camping	2022-2023	450 000,00 €	conseil régional: 15% conseil départemental: 15 % FNADT: 20 % CCLMHD: 5000 € Mouthé: 49 %	Cet investissement compléterait avantageusement l'investissement initial dans le camping en créant une vraie porte d'entrée sur le site de la source du Doubs.	
Les Grandettes/SMIXTZL	Aménagement Parkings autour du lac	2022/2023				
SMMO	Pôle outdoor Chaux-Neuve	2022-2023	1 030 000,00 €	Plan de financement de la 1 ^{ère} phase : SMMO (21 %) = 210 000 € Plan Montagne – Etat = 200 000 € Plan Montagne – Région = 200 000 € FEDER = 200 000 € Département = 190 000 € Plan de financement de l'AMMO : Collectivités (SMMO, CCLMHD, Commune, porteur de projet privé) = 6 000 € Région (ingénierie touristique) = 15 000 € Etat (FNADT) = 9 000 € création d'un bâtiment d'accueil et d'hébergement situé en « bout de raquette de réception », ce bâtiment aura pour vocations l'accueil des équipes et touristes en hébergement de 10 places, la préparation physique pour les équipes et les touristes et l'accueil de la presse en configuration « compétition » et du grand public pour la visite du site		
Objectif 4.3. Soutenir la dynamique économique du territoire						
CCLMHD	Création de nouvelles zones d'activités					
Jougne	Pôle commercial secteur Mont d'Or		à préciser			
Orientation 5 : Cadre de vie et mobilité						
Objectif 5.1. Encourager le recours aux vélos , véhicules électriques et transports en commun						
CCLMHD	Voies douces	2022				
CCLMHD	Projet de réflexion circuit organisé de navettes collectives	A définir	à définir			

Annexe 1

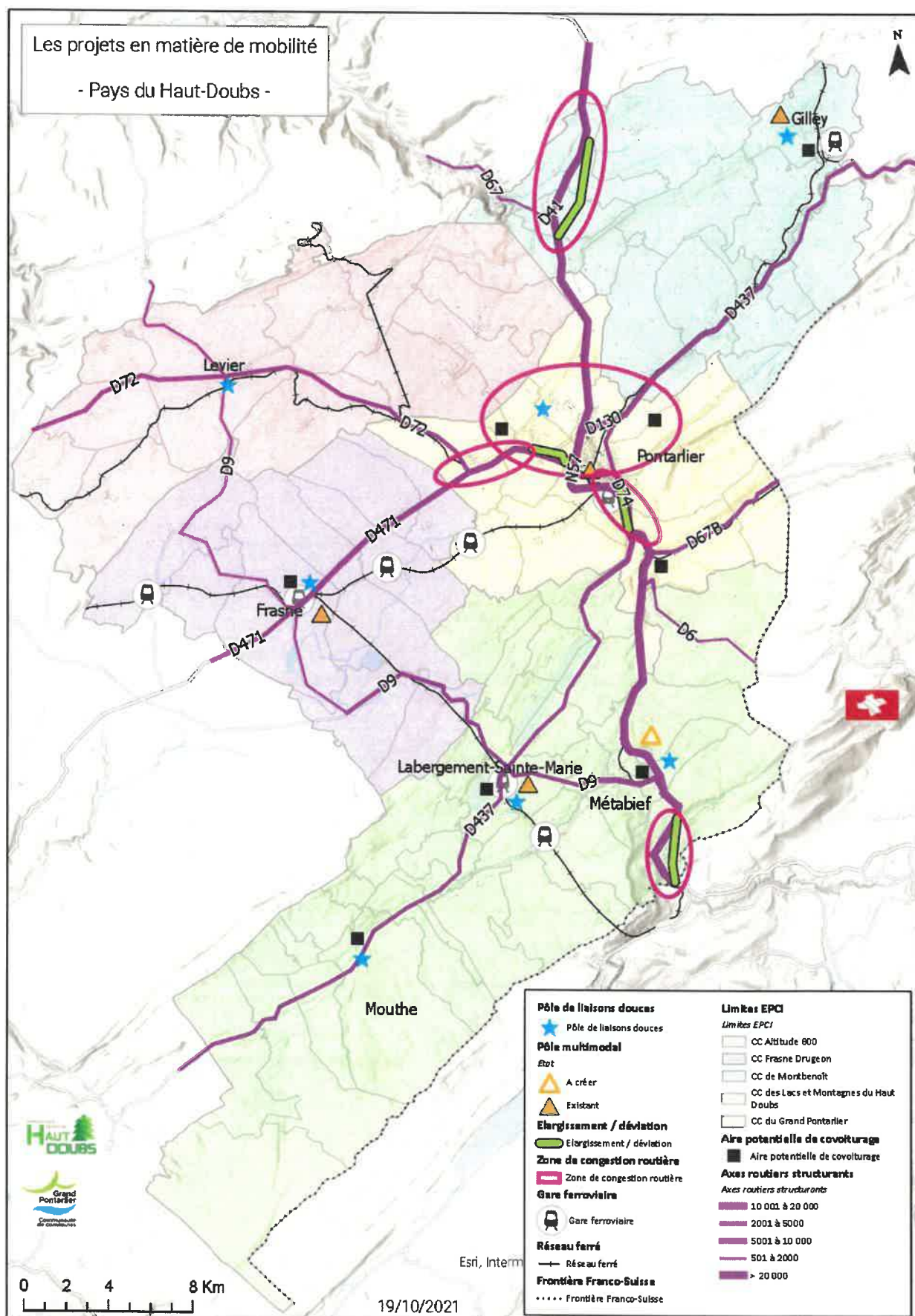
ROCHEJEAN	Voie douce à l'entrée du village en liaison avec la Commune des Villedeu	2021	25 737,00 €	Fonds propres	MISE EN PLACE D'UNE VOIE DOUCE EN ELARGISSEMENT DE LA RENOVATION DE LA ROUTE AFIN DE SECURISER LES PIETONS ET VELOS SUR L'ENTREE DE LA COMMUNE DE ROCHEJEAN DEPUIS LA COMMUNE DES VILLEDEU / EN COURS DE REALISATION CAR DEVIS VOTE AU CONSEIL DU 03/05/2021
ROCHEJEAN	Chaucidou	2022	De 8 000 € à 13 000 €	A définir	
SAINT POINT LAC	Mise en place d'un accès à des modes de circulation douce à destination des communes voisines : voie cyclable familiale, navettes par bateau solaire pour la traversée du lac	2022			
SAINT POINT LAC	Aménagement d'une liaison douce rive gauche du lac St-Point	2022/2023	a définir	ail régional / conseil départemental / autofinancement	
Montperreux	MOBILITE VOIES DOUCES CHAUDRON MALBUISSON	sept.-22	560 000,00 €	A définir	Non commencé - Extension de la voie douce existante vers Malbuisson soit par le pont de la RD ou par réflexion du pont-barrage de la rue de la Coteille (Cf. Cadre de vie - aménagement source bleue)
Montperreux	MOBILITE VOIES DOUCES MONTPERREUX CHAUDRON	sept.-22	1 260 000,00 €	A définir	Non commencé - Liaison Montperreux rue de l'église vers la RD et jonction à la voie douce existante.
Montperreux	station de recharge et véhicules électriques				
Mourthe	projet de liaisons douces sur le territoire de Mourthe et environs	2022-2023	150 000,00 €		
Labergement Sainte Marie	aménagement voie douce - liaison avec Saint Point et Malbuisson	2022/2023	1 000 000,00 €		
MALPAS	voie partagée Chaucidou 1 km	juil.-21	1 000,00 €	peinture au sol pour délimiter une voie piéton/vélo entre le Petit et le Gr	
Les Grangettes	Chaucidou	2022			
METABIEF	SENTIER DU BIEF ROUGE	2022	100000		
METABIEF	DEVELOPPEMENT VOIES DOUCES	2022			
Remoray Boujeons	Sécurisation et aménagement de la commune	2021-2022	14 700,00 €	DETR – amende de police – autofinancement	
Remoray Boujeons	Signalisation zone piétonne	2021	5 784,83 €		
Saint-Point	Chaucidou	2022	signalisation horizontale : 5 000 à 7 000 € / signalisation verticale : 3 000 €	à définir	
Jougne	Liaisons douces secteur Mont d'Or	2022	Etude : 50 000 €		
Jougne	Pôle multimodal secteur Mont d'Or	2022	Etude : 50 000 €		
Objectif 5.2. Améliorer le cadre de vie					
Touillon Louletet	City Stade	juil.-05	80 000,00 €	Etat, Région, Département	Devis en cours
METABIEF	AMENAGEMENT ENTREE ALTIC/RUE DU VILLAGE	2022	700000		
METABIEF	AMENAGEMENT ENTREE RUE DU VILLAGE / GERANIUMS	2022	100000		
METABIEF	AIRES DE JEUX	2021	80000		En cours de finalisation des DDS
Chateblanc	réalisation de sécurisation de la traversée du village	01/03/22	15 500,00 €	DETR 5 000€ le reste à trouver	
ROCHEJEAN	Projet de travaux de rectification de la pente du chemin de terre derrière l'église	Printemps 2022	32 742,00 €	fonds propres	sécurité des piétons nombre d'intervention des secours

Schéma des zones d'activités économiques du PADD du SCOT

SCOT du Pays du Haut Doubs
Proposition de hiérarchisation
des zones d'activité économique (ZAE)
au regard de l'armature territoriale



Enjeux voies de communications et mobilités sur le territoire du Haut Doubs



Indicateurs de la transition énergétique – Données du PCAET Pays du Haut Doubs par EPCI et total Pays

1° - Les consommations d'énergie du Pays du Haut Doubs a climat réel

Volume des consommations totales par EPCI et sources d'énergies en KTEP en% en 2016 - (Source : Opteer - Atmo Franche-Comté)

EPCI	Minerais	Electricité	EnR	gaz	Chaleur urbaine	Pétrole	Total
Grand Pontarlier	2.77	16.92	10.78	20.61	2.28	35.72	89.09
Montbenoit		2.81	2.47			15.52	20.81
Frasne-Dugeon		3.22	2.06			6.86	12.14
Altitude 800		2.92	2.18			8.02	13.13
Lacs et Montagnes		8.06	3.99		0.32	21.38	33.75
Total Pays du Ht-Doubs	2.77	33.92	21.48	20.61	2.60	87.50	168.91
Part en %	1.6	20.1	12.7	12.2	1.5	51.8	100.0

Volume des consommations totales par EPCI et filières en KTEP en % en 2018 - (Source : Opteer - Atmo Franche-Comté)

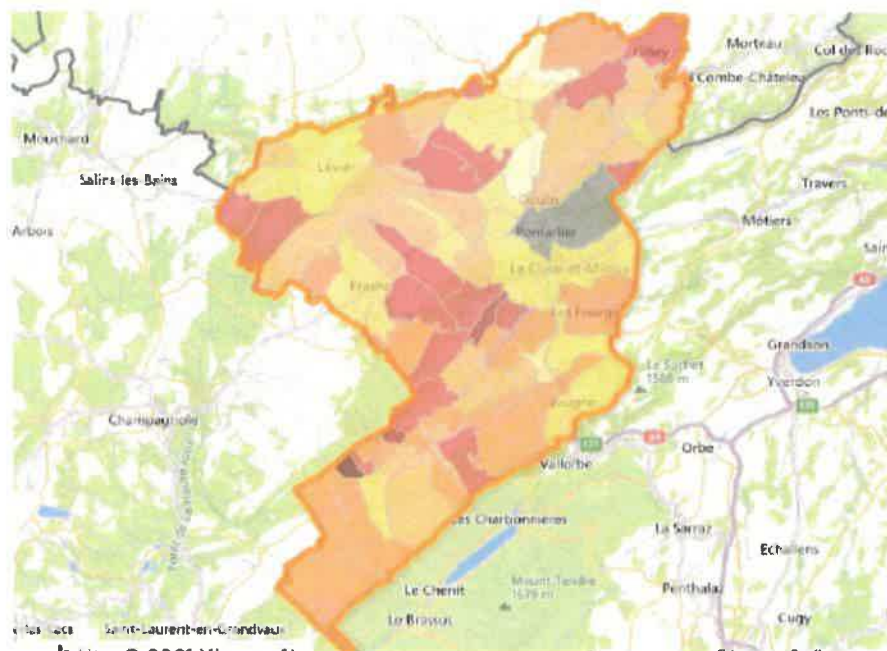
	Agric lture	Indust rie	Tertiair e	Résidenti el	Transpor ts routiers	Transpor ts non routiers	Déche ts	Industrie Energie	Total
Grand Pontarlier	0.8	22.4	13.9	16.5	27.1	0.1	8.1	0.6	89.5
Montbenoit	1.3	1.5	0.9	5.2	10.3				19.2
Frasne Dugeon	0.9	2.6	1.4	4.0	3.0	0.2		0.1	12.2
Altitude 800	1.0	8.9	1.0	4.2	4.4				19.5
Lacs et Montagne	1.3	2.9	3.2	10.8	14.7	0.1		0.7	33.7

Total Pays volume	5.3	38.1	20.3	40.8	59.4	0.4	8.1	1.4	174.1
Part en %	3.1%	21.9%	11.7%	23.4%	34.1%	0.2%	4.7%	0.8%	100.0%

Volume des consommations totales par EPCI et sources d'énergie en KTEP en % en 2018 - (Source : Opteer - Atmo Franche-Comté)

	Pétrole	Electricité	Gaz	EnR	Chaleur urbaine	Minerais	Autres déchets	Total conso énergie
Lacs et Montagne	21.1	7.9		3.5	0.3			32.8
Montbenoit	14.1	2.9		2.2				19.2
Grand Pontarlier	35.8	16.9	20.0	6.6	2.8	3.2	3.7	88.9
Altitude 800	7.8	3.0		8.3	0.1			19.2
Frasne Dugeon	6.3	3.2		2.6	0.1			12.2
Total Pays	85.1	34.0	20.0	23.2	3.2	3.2	3.7	172.4
Part en %	49.4%	19.7%	11.6%	13.5%	1.9%	1.9%	2.0%	100.0%

Part des secteurs résidentiels et transports routiers dans les consommations totales dans les communes du Pays du Haut-Doubs

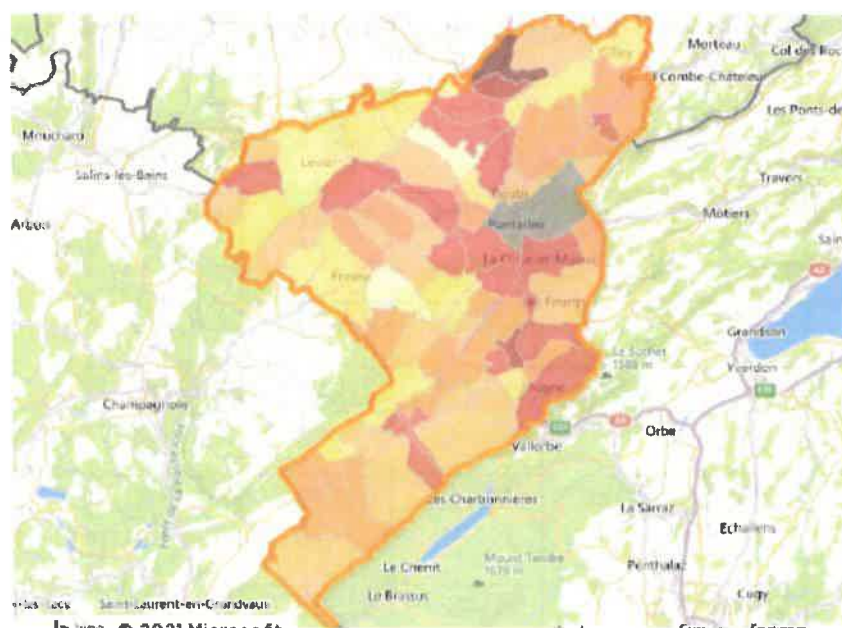
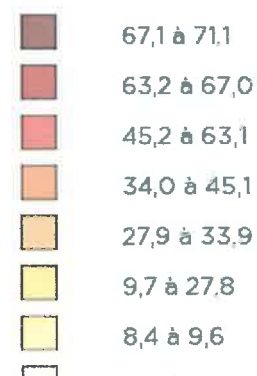


% résidentiel dans les consommations totales (2018)

Unité : %

Maille : Commune

Source : ErDF - RTE - GRDF - GRT-industriels partenaires - SOeS - ATMO Franche-Comté

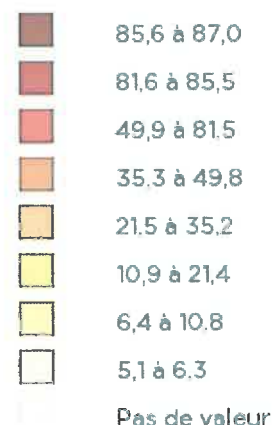


% transport routier dans les consommations totales (2018)

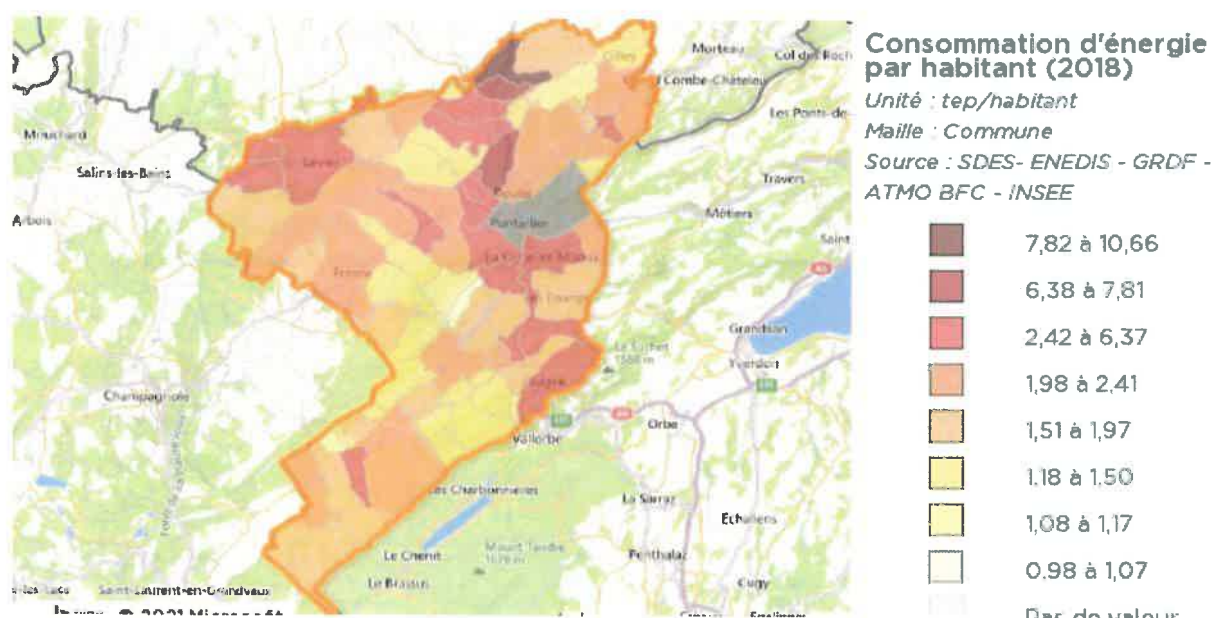
Unité : %

Maille : Commune

Source : ORT - Atmo BFC



Les consommations d'énergie par habitants en 2018



2° - Les émissions de GES :

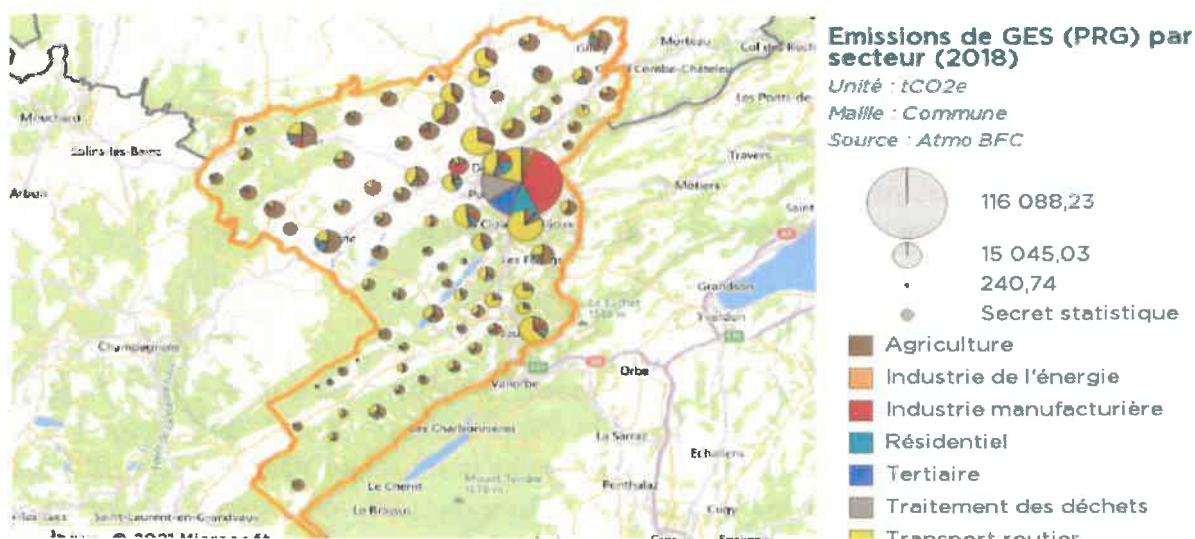
Total des émissions de GES par EPCI sur le Pays du Haut-Doubs – En tonnes - (Source : Opteer - Atmo Franche-Comté)

	2008	2010	2012	2014	2016	2018	Evolution
Lacs et montagne	102571	98583	94329	98147	105299	104671	+ 2.0%
Montbenoit	76653	78041	74826	79277	87455	83505	+ 8.9 %
Grand Pontarlier	254138	241188	216539	220452	227319	220522	-13.2%
Altitude 800	62209	60263	57981	61186	62311	63486	+ 2.1 %
Frasne Frugeon	53706	52576	51466	52194	54143	51337	- 4.4 %
TOTAL	549277	530651	495141	511256	536527	523521	- 4.7%

Poids des EPCI dans les émissions de GES en 2018 (en %)

	2008	2010	2012	2014	2016	2018
Lacs et montagne	18.7	18.6	19.1	19.2	19.6	20.0
Montbenoit	14.0	14.7	15.1	15.5	16.3	16.0
Grand	46.3	45.5	43.7	43.1	42.4	42.1

Pontarlier						
Altitude 800	11.3	11.4	11.7	12.0	11.6	12.1
Frasne Frugeon	9.8	9.9	10.4	10.2	10.1	9.8
TOTAL	100. 0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0



Volume de GES en tonnes par habitant. Données corrigées du climat - (Source : Opteer - Atmo Franche-Comté)

Tonnes équivalent CO ₂ annuelles par habitant	2008	2010	2012	2014	2016	2018	Position moyenne Doubs (7.2)	Position moyenne régionale (8.1)
CC Gd Pontarlier	8.9	8.6	8.0	8.4	8.8	8.2	+ 1.0	+ 0.1
CC Montbenoit	12.6	12.2	11.4	11.7	13.1	10.7	+ 3.5	+ 2.6
CC Frasne	10.5	9.9	9.7	9.7	10.3	8.5	+ 1.3	+ 0.4
CC Altitude 800	11.8	11.1	10.7	11.1	11.6	9.9	+ 2.7	+ 1.8
CC Lacs et Montagne	8.5	7.6	7.4	7.3	7.8	6.5	- 0.7	-1.6
Total Ges Pays (en tonnes)	562170	558866	522976	537379	559290	536921		
Nombre habitants	57501	58895	59566	61073	62510	63811		
Volume par habitants	9.8	9.5	8.8	8.8	8.9	8.3	+ 1.1	+ 0.2

D'une manière générale à l'échelle du Pays le volume global des émissions de gaz à effet de serre est de :

- 537.000 tonnes équivalents CO2 pour une population de 63.000 habitants soit 8.5 tonnes par an et par habitant en 2018.
- cette moyenne par habitant est supérieur de + 15% par rapport à la moyenne départementale (7.6) et se voit un peu supérieure de 5% à la moyenne régionale de 8.2.
- les volumes d'émissions de GES sont en diminution entre 2008 et 2016 de - 25.000 tonnes soit - 4.5 %
- en terme d'émission par habitant la baisse est plus nette avec - 1.3 tonne soit - 13% (de 9,8 tonnes/habitant à 8,5 tonnes)
- en terme d'émissions par habitant, seules 23 communes sur 79, soit 30% se situent en dessous de la moyenne nationale, et 29 en dessous de la moyenne régionale.

Par territoire, on observe les tendances suivantes :

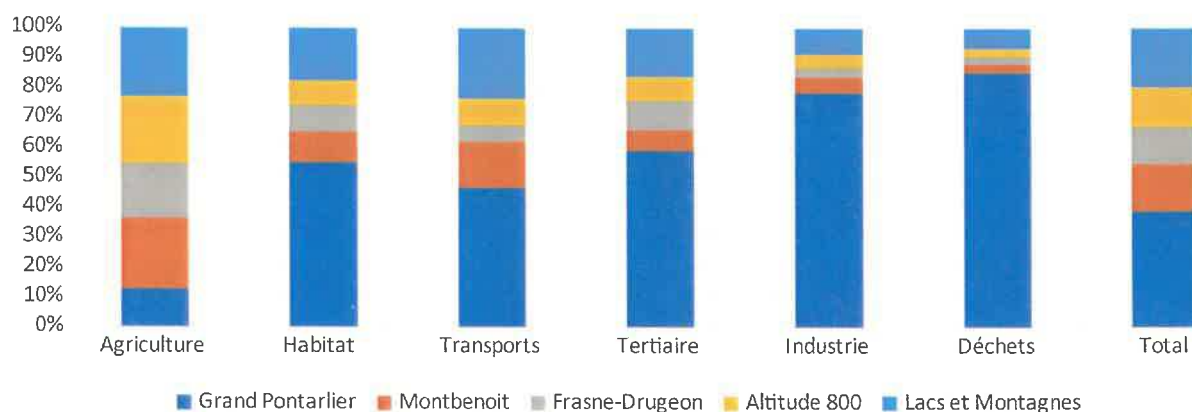
- c'est sur les territoires de Frasne-Drugeon, Altitude 800, Montbenoît que les émissions sont plus fortes en moyenne annuelle par habitant et comprises entre 10 et 13 tonnes soit entre + 10 et + 40% par rapport à la moyenne du Pays et la moyenne nationale. Ce surpoids s'explique essentiellement par le poids de l'agriculture dans ces territoires ou la présence de la RN 57, la CC de Montbenoit cumulant les deux facteurs voit son poids d'émission de GES par habitant monté à 13 tonnes. Ils pèsent 10 ; 12 et 17% des émissions du territoire.
- à l'inverse, le territoire du Grand Pontarlier et de Lacs et Montagnes avec 8 à 9 tonnes par habitant se situe en dessous de la moyenne ; les 2 EPCI pèsent 40 et 21% des émissions du territoire.
- sur l'ensemble des communautés de communes, la moyenne cache cependant des niveaux très contrastés entre les communes selon que celles-ci restent très agricoles ou se situent sur un axe routier important, RN 57 notamment.

Les émissions de GES en volume par EPCI sur le Pays du Haut-Doubs (en tonnes) - (Source : Opteer - Atmo Franche-Comté)

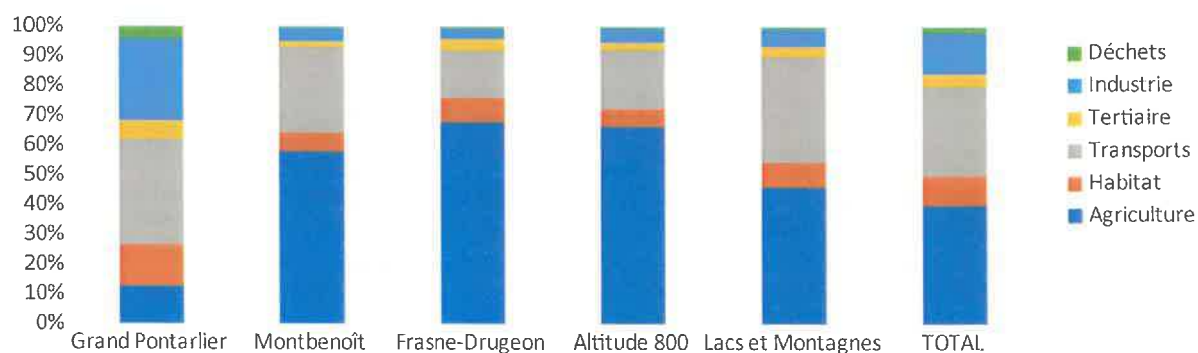
	Agriculture	Industrie	Tertiaire	Résid entiel	Transport s routiers	Transpor ts non routiers	Déchets	Industrie Energie	Total
Lacs et montagne	41 627	6 378	4 641	18 025	43 155	32	627	326	105 641
Montbenoit	43 443	3 257	1 681	8 588	30 146	58	297		84 687
Grand Pontarlier	21 523	57 742	21 368	36 462	79 618	87	15 913	2 005	231 025
Altitude 800	40 675	4 880	1 679	6 761	12 769		267	2	63 486
Frasne	32 429	3 106	2 189	6 593	8 915	318	227	43	52 928

Frugeon									
TOTAL	179 697	75 363	31 558	76429	174 603	495	17 331	2 376	537 767

Répartition au sein des EPCI et du Pays du Haut-Doubs (en%):

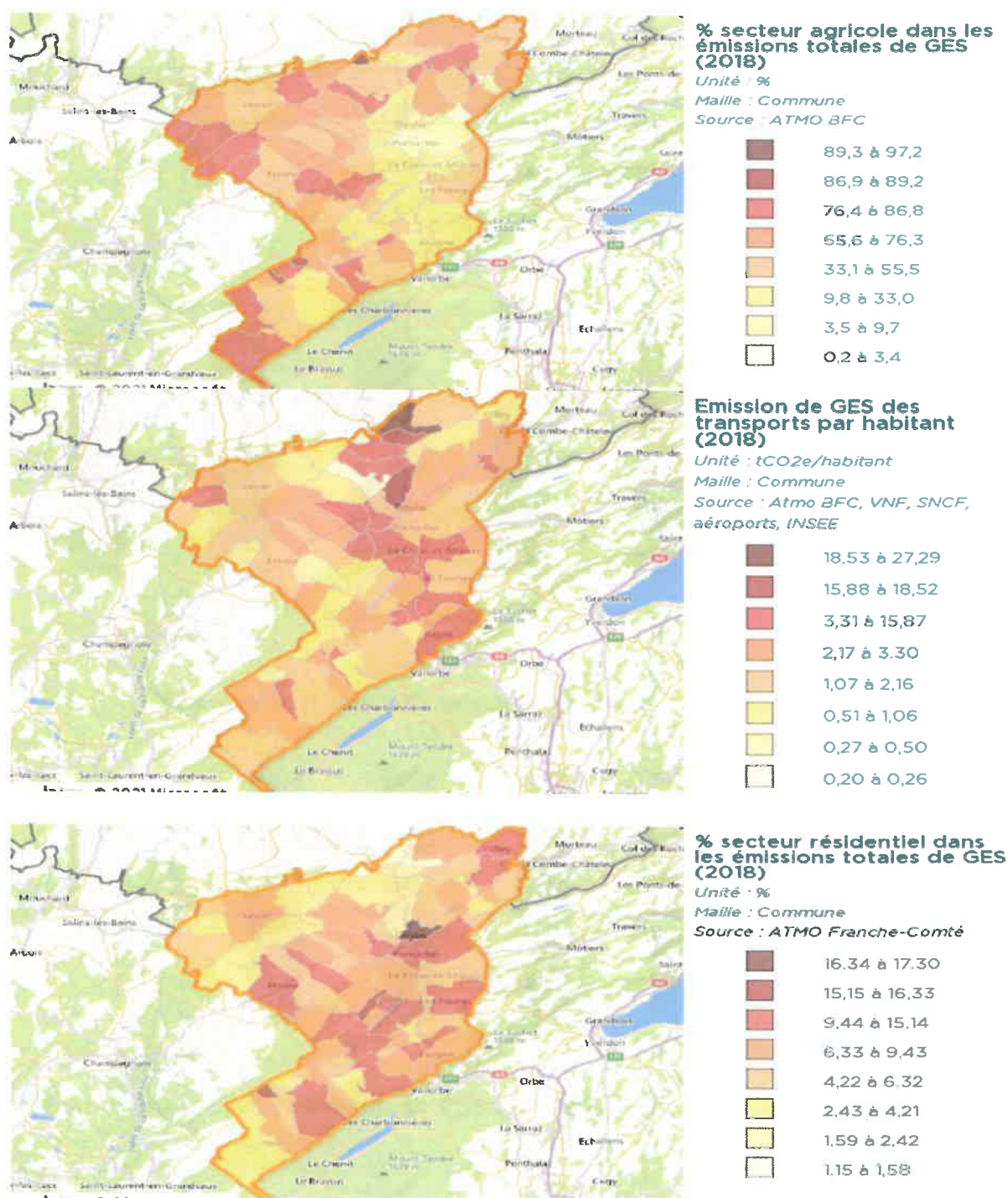


Répartition par intercommunalité des émissions de GES selon le poids (en %) des secteurs d'activité (source : ATMO - 2016)



Le volume global des émissions de gaz à effet de serre de tonnes équivalent CO₂se répartit comme suit :

- l'agriculture pour 33.3 %,
- les transports routiers pour 32.5 %
- l'habitat résidentiel pour 9.9 %
- l'industrie pour 14.1 %
- les activités tertiaires pour 6.2 %
- les déchets pour 3.2 %



Total de la facture énergétique du Pays du Haut-Doubs par EPCI et filière (En KEuros en 2016 - Source : Opteer - Atmo Franche-Comté) :

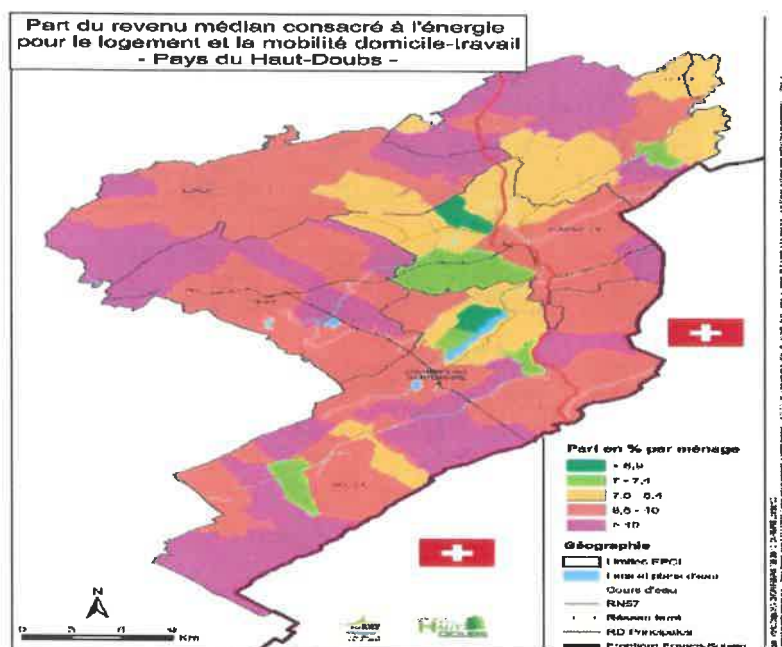
EPCI	Agriculture	Industrie	Résidentiel	Tertiaire	Transports	Total
Grand Pontarlier	574124	15353539	24308324	9 301468	34 479793	84 017248
Montbenoit	730459	1524074	6756572	549351	11 495397	21 055853
Frasne-	518227	1542883	5419938	1 152147	4 177782	12 810977

Drugeon						
Altitude 800	578172	2020942	5614824	702638	5 631591	14 548167
Lacs et Montagnes	816180	3157946	38190680	2 337470	17 580947	62 083223
Total Pays	3 217162	23 599384	80 290398	14 043074	73 365510	194 515468
Répartition facture énergétique	1.7%	12.1%	41.3%	7.2%	37.7%	100.0%

3° - Exposition à la vulnérabilité énergétique :

Part du revenu médian consacré à l'énergie pour le logement + la mobilité domicile travail en % sur la Pays du Haut-Doubs Source (Opteer - Atmo Franche-Comté) :

EPCI	Part du revenu médian consacré à l'énergie dans le logement en %	Part du revenu médian consacré à l'énergie mobilité domicile travail en %	Part du revenu médian consacré à l'énergie pour le logement + la mobilité domicile travail en %
Grand Pontarlier	5.5	1.5	7.0
Montbenoit	6.3	2.5	8.8
Frasne-Drugeon	6.6	3.3	9.9
Altitude 800	7.4	2.2	9.6
Lacs et Montagnes	5.5	3.4	8.9
Pays	5.9	2.3	8.2



Ainsi la part du revenu consacré au logement et mobilité atteint 8.2% des revenus mais avec des écarts selon les territoires, étant plus élevé dans les parties rurales du territoire. Au sein de cette part, celle consacrée au logement représente les 2/3.

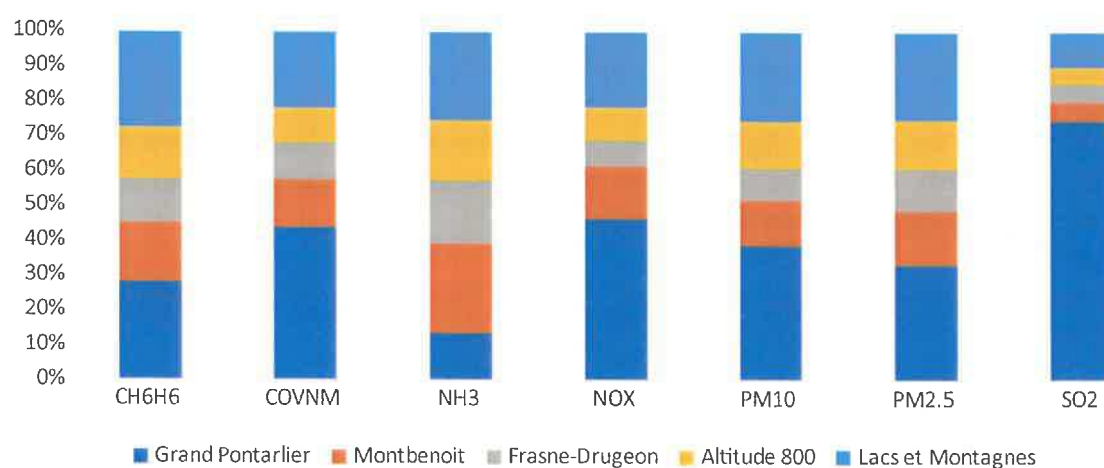
Total des émissions de polluants par EPCI sur le Pays du Haut-Doubs en kg en 2018 sauf C6H6 données 2014 (Source : Opteer - Atmo Franche-Comté)

EPCI	C6H6	COVNM	NH3	PM 10	NOX	PM 2,5	SO2
Lacs et Montagne	11237	157072	242085	105714	225874	69614	9332
Montbenoit	7060	87371	260432	52962	159765	42755	4821
Grand Pontarlier	11501	287216	137233	159811	548188	90640	165779
Altitude 800	6018	71877	261768	74698	150687	53480	6581
Frasne Dugeon	5177	73902	192010	41870	86336	34484	4466
Total	40995	677438	1093528	435055	1170850	290373	190979

Total des émissions de polluants sur le Pays du Haut-Doubs : répartition par EPCI en % (Source : Opteer - Atmo Franche-Comté)

	CH6H6	COVNM	NH3	NOX	PM10	PM2.5	SO2
Grand Pontarlier	28.1%	42.4%	12.5%	46.8%	36.6%	31.2%	86.8%
Montbenoit	17.2%	12.9%	23.9	13.6%	12.2%	14.7%	2.5%
Frasne-Drugeon	12.6%	10.9%	17.6%	7.2%	9.1%	12.0%	2.4%
Altitude 800	14.9%	10.6%	23.9%	12.9%	12.5%	18.4%	3.3%
Lacs et Montagnes	27.4%	23.2%	22.4%	19.9%	24.1%	24.0%	4.9%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Répartition des polluants (tous secteurs confondus) par intercommunalité
(source : ATMO - 2016)



Orientation 1 : Environnement et Transition écologique**Objectif 1.1. Assurer une meilleure gestion de l'eau**

Création de la STEU du Mont d'Or (CCLMHD)

Mise en séparatif et élimination des eaux parasites sur le bassin d'assainissement du Mont d'Or (Métabief, les Hôpitaux)

Réhabilitation collecteur Montperreux (CCLMHD)

Réhabilitation de la STEU de Gellin (CCLMHD)

Élimination des eaux parasites sur le bassin d'assainissement de Mouthe-gellin

Schéma directeur assainissement Jougne (CCLMHD)

Schéma directeur d'adduction en eau potable de la Communauté de Communes (CCLMHD)

Étude « Eau du tunnel » (CCLMHD)

Récupération eau du toit de l'église et salle (Les Fourgs)

Installation d'une citerne de récupération d'eau (Chapelle des Bois)

Remplacement d'une canalisation entre le captage d'eau et le réservoir + toit sur le captage d'eau (Châtelblanc)

Objectif 1.2. Réduire les consommations et préserver les ressources

Rénovation éclairage public (Métabief)

Géothermie Grande Profondeur (Montperreux)

Chaufferie Centre aquatique de Malbuisson (SMIXT2L)

Projet de création d'une chaufferie bois (Chapelle des Bois)

Installation de panneaux photovoltaïques sur l'un des pans de la toiture de l'église (Les Fourgs)

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du réservoir des Granges Berrard (Les Fourgs)

Éclairage LED de la traversée du village (Les Fourgs)

2ème tranche éclairage public rénovation (Malbuisson)

Rénovation du parc d'éclairage public (Le Crouzet)

Candélabres LED dans tout le village (Labergement Sainte Marie)

Création d'une chaufferie bois pour plusieurs bâtiments (Les Pontets)

Chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur desservant : mairie, maison de santé, école, cure et église (Oye-et-Fay)

Projet de réseau de chaleur (Jougne)

Développement centrales hydroélectriques (Jougne)

Objectif 1.3. Valoriser le patrimoine agropastoral et préserver la biodiversité

Pastoralisme (Montperreux)

Création d'une semencerie et d'une pépinière (Les Fourgs)

Création d'un arboretum (Les Fourgs)

Orientation 2 : Equipement d'enseignement scolaire et périscolaire

Isolation des écoles (Rochejean)

Aménagement d'un centre de loisirs sans hébergement (SIVOM des Hauts du Doubs)

Isolation des bâtiments publics par le changement des fenêtres, à commencer par l'école et la crèche (Les Fourgs)

Construction salles de classe et périscolaire avec restauration (Malbuisson)

Construction d'une salle de classe supplémentaire (Remoray-Boujeons)

Bardages et fenêtres école (Labergement Sainte Marie)

Extension du groupement scolaire – médiathèque intercommunale/service périscolaire intercommunal (Oye-et-Pallet)

Aménager et rénover les bâtiments dédiés au scolaire et au périscolaire (Rochejean)

Orientation 3 : Bâtiments**Objectif 3.1. Soutenir le logement**

Création de 2 appartements supplémentaires dans un bâtiment existant « ancienne cure » avec isolation totale et crépi

Réhabilitation du bâtiment mairie/école en logements et locaux associatifs (Chaux Neuve)

« La Colo » réhabilitation de l'immeuble en vue d'une résidence pour personnes âgées et/ou handicapées (Les Fourgs)

Création de 2 appartements à loyer modéré (Remoray-Boujeons)

Rénovation énergétique du parc de résidences de Métabief (Métabief)

Objectif 3.2. Rénover les bâtiments publics dans le sens de la transition énergétique

Extension ou construction du siège de la CCLMHD (CCLMHD)

Bâtiment mairie (Saint Antoine)

Isolation Orchidée Bleu (Montperreux)

Isolation BIGOOL (Montperreux)

Solaire BIGOOL (Montperreux)

Rénovation des anciens locaux de l'école (Châtelblanc)

Rénovation et isolation toiture de la mairie + changement des fenêtres des logements communaux (Reculfoz)

Rénovation de la gendarmerie de Mouthe (SIVOM des Hauts du Doubs)

Rénovation énergétique des bâtiments communaux (Métabief)

Rénovation vestiaires foot (Métabief)

Réfection isolation mairie (Petite Chaux)

Isolation des combles de la cure (Mouthe)

Rénovation ancienne fruitière à comté pour installation d'une activité artisanale (Les Villedieu)

Rénovation performance énergétique bâtiment mairie/école + chaufferie (Malbuisson)

Chaudière granulé et isolation du bâtiment communal 2 grande rue (Labergement Sainte Marie)

Panneaux photovoltaïques salle des Vallières (Labergement Sainte Marie)

Réfection citerne pastorale Boissau – Récupération d'eau (Labergement Sainte Marie)

Energie restaurant communal (Malpas)

Transition énergétique électricité/pellets de bois au bâtiment d'accueil nordique du Pré Poncet (CCLMHD)

Bovine-Chalet (Rochejean)

Réfection des toitures de l'ancienne fontaine et de la loge communale (Le Crouzet)

Objectif 3.3. Améliorer l'accessibilité des bâtiments publics

Accessibilité des bâtiments communaux (Métabief)

Objectif 3.4. Développer l'offre de soins

Création d'une maison de santé sur la Commune de Oye-et-Pallet (CCLMHD)

EHPAD secteur Mont d'Or (Jougne)

Résidence pour personnes âgées secteur Mont d'Or (Jougne)

Orientation 4 : Attractivité économique et Développement touristique du territoire

Objectif 4.1. Développer une identité de territoire autour des parcours touristiques, des activités ludiques, des activités

Jurassic Vélo Tour (CCLMHD)

Développement des activités de pleine nature – Projet VTT/trail (CCLMHD)

Projet réhabilitation du sentier du tour du lac de Saint-Point (CCLMHD)

Développement Projet Musée (Métabief)

Projet sentier arboretum (Métabief)

Aménagement de la cascade de la source bleue (Montperreux)

Développement touristique des fermes des Bâties (Mouthe)

Luge 4 saisons (SMMO)

Rénovation TSF troupezy (SMMO)

Rénovation bâtiment du front de pistes (SMMO)

Projet aires de bivouac, cabanes et espaces de convivialité (CCLMHD)

Objectif 4.2. Développer l'accueil et l'hébergement touristique

Parking des Granges Raguin (CCLMHD)

Parking de la coupe (CCLMHD)

Aménagement de la porte d'entrée du site touristique 4 saisons de Chapelle des Bois (CCLMHD)

Création d'une aire de camping-cars (Chapelle des Bois)

Emplacements camping-cars plage de Chaon (Montperreux)

Emplacements camping-cars espace Loisir (Montperreux)

Emplacements camping-cars rue du Lac (Montperreux)

Abris-bus servant d'abri pour les cyclistes (Chatelblanc)

Parking Chapelle des Bois (SIVOM des Hauts du Doubs)

Bâtiment d'accueil du nouveau camping (Mouthe)

Aménagement parkings autour du Lac (Les Grangettes/SMIXT2L)

Pôle OUTDOOR Chaux-Neuve (SMMO)

Objectif 4.3. Soutenir la dynamique économique du territoire

Création de nouvelles zones d'activités (CCLMHD)

Orientation 5 : Cadre de vie et Mobilité

Objectif 5.1. Encourager le recours aux vélos, véhicules électriques et transports en commun

Voies douces (CCLMHD)

Projet de réflexion circuit organisé de navettes collectives

Voie douce route de Villedieu (Rochejean)

Mise en place d'un accès à des modes de circulation douce à destination des Communes voisines : voie cyclable fan

Aménagement d'une liaison douce rive gauche du Lac Saint Point (Saint Point Lac)

Mobilité voies douces Chaudron Malbuisson (Montperreux)

Mobilité voies douces Montperreux Chaudron (Montperreux)
Station de recharge et véhicules électriques (Montperreux)
Projet de liaisons douces territoire de Mouthe et environs (Mouthe)
Aménagement voie douce – Liaison avec Saint Point et Malbuisson (Labergement Sainte Marie)
Voie partagée 1km (Malpas)
Voies douces (Les Grangettes)

Sentier du Bief rouge (Métabief)

Développement voies douces (Métabief)

Projet de sécurisation et aménagement de la commune (Remoray-Boujeons)

Signalisation zone piétonne (Remoray-Boujeons)

Encourager le recours aux vélos, véhicules électriques et aux transports en commun (remoray-Boujeons)

Chaucidou (Malpas, Saint-Point, Les Grangettes, Labergement-Sainte-Marie)

Objectif 5.2. Améliorer le cadre de vie

City stade (Touillon Loutelet)

Aménagement entrée ALTIC/ rue du village (Métabief)

Aménagement entrée rue du village/ géraniums (Métabief)

Aire de jeux (Métabief)

Réalisation de sécurisation de la traversée du village (Châtelblanc)

Projet de travaux rectification de la pente du chemin de terre derrière l'église (Rochejean)

aux Neufs, Les Hôpitaux Vieux)

Pallet, groupement scolaire de Oye-et-Pallet, CCLMHD)

)

ation d'une chaufferie granulés bois (La Planée)

gs)

niliale, navettes par bateau solaire pour la traversée du lac (Saint Point Lac)

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE
ANNEE 2022**

ENTRE

Le Préfet du département du Doubs, Monsieur Jean-François COLOMBET d'une part,

ET

La Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie SAILLARD,

composée des communes de Brey et Maison du Bois, Chapelle des Bois ; Chatelblanc ; Chaux-Neuve ; Fourcatier-Maison-Neuve ; Gellin ; Jougne ; La Planée ; Labergement-Sainte-Marie ; Le Crouzet ; Les Fourgs ; Les Grangettes ; Les Hôpitaux-Neufs ; Les Hôpitaux-Vieux ; Les Pontets ; Les Villedieu ; Longevilles Mont d'Or ; Malbuisson ; Malpas ; Métabief ; Montperreux ; Mouthe ; Oye-et-Pallet ; Petite-Chaux ; Reculfoz ; Remoray-Boujeons ; Rochejean ; Rondefontaine ; Saint-Antoine ; Saint-Point-Lac ; Sarrageois ; Touillon-Loutelet,

et des groupements du SIVOM du Haut du Doubs, du Syndicat Mixte des Deux Lacs, du Syndicat Mixte du Mont d'Or,

d'autre part, dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2022 liste les actions à engager pour l'année 2022.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le protocole d'engagement du CRTE validé par délibération du 20 juillet 2021,

VU le contrat de relance et de transition écologique, signé le 09/12/2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2022, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2022

Ces actions, qui seront à engager en 2022, sont déclinées sous forme de fiches action jointes à la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2022 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
1. Environnement et transition écologique 1.1. Assurer une meilleure gestion de l'eau	Projet étude « eau du tunnel »	CCLMHD	16 065 € HT			Agence de l'eau : 8 032 € Conseil Départemental : 4 820 €
1. Environnement et transition écologique 1.1. Assurer une meilleure gestion de l'eau	Réhabilitation du collecteur d'assainissement à Montperreux	CCLMHD	190 000 €	À préciser	À préciser	Agence de l'eau : 68 250 € Conseil départemental : 16 000 €
1. Environnement et transition écologique 1.1. Assurer une meilleure gestion de l'eau	Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Gellin/Mouthe	CCLMHD	500 000 €	À préciser	À préciser	Agence de l'eau : à définir Conseil départemental : à définir
1. Environnement et transition écologique 1.1. Assurer une meilleure gestion de l'eau	Schéma directeur d'assainissement du bassin d'assainissement de Jougne	CCLMHD	80 000 € (estimation)	À préciser	À préciser	Agence de l'eau : à définir (50%?) Conseil départemental : à définir (20%?)
1. Environnement et transition	Schéma directeur	CCLMHD	200 000 €	À préciser	À préciser	Agence de

écologique 1.1. Assurer une meilleure gestion de l'eau	d'adduction en eau potable de la Communauté de Communes et étude de transfert de la compétence		(estimation)			l'eau : 50 % Conseil départemental : 25 %
1. Environnement et transition écologique 1.1. Assurer une meilleure gestion de l'eau	Construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées aux Longevilles-Mont-d'Or et création des réseaux de transfert des eaux usées	CCLMHD	11 500 000 €	À préciser	À préciser	Agence de l'eau : 2 172 000 € Conseil départemental : 1 500 000 € (estimation)
1. Environnement et transition écologique 1.1. Assurer une meilleure gestion de l'eau	Projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées aux Longevilles-Mont-d'Or et création de réseaux de transfert des eaux usées	CCLMHD	11 500 000 €	À préciser	À préciser	Agence de l'eau : 2 172 000 € Département : 1 500 000 €
1. Environnement et transition écologique 1.1. Assurer une meilleure gestion de l'eau	Projet de récupération de l'eau de pluie du toit de l'église	Commune Les Fourgs	10 000 €	À définir	À définir	
1. Environnement et transition écologique 1.1. Assurer une meilleure gestion de l'eau	Projet de réfection du toit de la loge du Bouquillon	Le Crouzet	9 038 € HT	6 327 € (70%)	DETR 2 711 € (30%)	
1. Environnement et transition écologique 1.2. Réduire les consommations et préserver les ressources	Projet de rénovation éclairage public	Commune de Métabief SIEL	Lampadaires : 47 271,25 € HT Gros œuvre : 8 489 € HT TOTAL : 55 760,25 €	À définir	À définir	CRTE
1. Environnement et transition écologique 1.2. réduire les consommations et préserver les ressources	Projet chaufferie bois à la piscine de Malbuisson et isolation de la cafétéria	SMIXT2L	300 000 € HT(coût travaux)	À définir	FNADT DETR ADEME Massif	Région Département P@C25
1. Environnement et transition écologique 1.2. Réduire les consommations et préserver les ressources	Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église	Commune Les Fourgs	42 896 €	32 172 €	À définir	10 724 €
1. Environnement et transition écologique 1.2. Réduire les consommations et préserver les ressources	Projet de rénovation du parc d'éclairage public	Commune de Le Crouzet	8 011,00 € HT	4 213,19 €	CEE : 997,80 €	SYDED : 2 800 €

1. Environnement et transition écologique 1.2. Réduire les consommations et préserver les ressources	Projet de développement centrales hydroélectriques	Commune de Jougne	À définir	À définir	FNADT-DETR-ADEME-Massif	Sem Energie Citoyenne SYDED Région Département
1. Environnement et transition écologique 1.2. réduire les consommations et préserver les ressources	Projet réseau de chaleur	Commune de Jougne	1 050 000 €	20 %		Europe 40 % Région 20 % Département 20 %
1. Environnement et transition écologique 1.3. Assurer l'effectivité de la collecte des déchets	Généralisation d'une redevance incitative de collecte des déchets ménagers à l'échelle de la CCLMHD	CCLMHD	100 000 e HT	À définir	À définir	À définir
2. Equipement d'enseignement scolaire et périscolaire	Projet d'isolation des écoles	Commune de Rochejean	Changement des portes + mise en place des marquises : 19 465,34 €	Fonds propres		
2. Equipement d'enseignement dédié au scolaire et périscolaire	Projet de rénovation des portes et fenêtres du bâtiment de l'école	Commune Les Fourgs	100 000 €	50 000 €	À définir	Département : 25 000 € Région : 25 000 €
2. Equipement d'enseignement scolaire et périscolaire	Projet de création d'une salle de classe école de Boujeons	Commune de Remoray-Boujeons	À définir	À définir	À définir	À définir
2. Equipement d'enseignement scolaire et périscolaire	Projet d'extension du groupement scolaire et de la médiathèque intercommunale	Commune de Oye-et-Pallet	Montant total HT : 868 127 €	315 030 €	Concours particulier DGD : 132 587 € DETR : 170 260 €	Région : 102 000 € P@C25 – Département 92 000 € Département (AMO) : 11 250 € CAF : 45 000 €
3. Bâtiment 3.1. Soutenir le logement	Projet d'isolation d'un bâtiment communal de 4 appartements avec création de 2	Commune La Planée	475 000 € HT	À définir	À définir	

	appartements supplémentaires et d'une chaufferie bois					
3. Bâtiments 3.1. Soutenir le logement	Projet de réhabilitation du bâtiment mairie-école en logements + locaux associatifs	Commune de Chaux-Neuve	À définir	Auto-financement		P@C25
3. Bâtiments 3.1. Soutenir le logement	Projet de création de deux appartements à loyer modéré	Commune de Remoray-Boujeons	Travaux : 150 000 € Maîtrise d'oeuvre : 15 000€ Contrôle technique/SPS : 2 500 € TOTAL : 167 500 €	70 %	DETR: 30 %	
3. Bâtiments 3.1. Soutenir le logement	Projet de rénovation du parc de résidences de Métabief	Commune de Métabief	À définir	À définir	FNADT DETR ADEME Massif	Europe : FEDER, FEADER Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté Conseil départemental du Doubs Financements privés : propriétaires Autres financements privés : certificat d'énergies
3. Bâtiment 3.2. Rénover les bâtiments publics dans le sens de la transition énergétique	Projet de réhabilitation ou construction à neuf du siège de la CCLMHD	CCLMHD	Coût travaux si réhabilitation : 1 700 000 € HT si construction : 2 900 000 € HT		FNADT DETR ADEME Massif	Conseil régional de BFC Conseil départemental du Doubs : P@C25

3. Bâtiments 3.2. Rénover les bâtiments publics dans le sens de la transition énergétique	Projet de réalisation d'une chaufferie centrale au bâtiment d'accueil du Pré Poncet	CCLMHD	Coût travaux : 50 000 € HT	À définir	DETR	
3. Bâtiments 3.2. Rénover les bâtiments publics dans le sens de la transition énergétique	Projet bâtiment mairie	Commune de Saint-Antoine	Installation monte-personne : 38 000 € TTC transformation : ≈ 200 000 € TTC	À définir	À définir	
3. Bâtiments 3.2. Rénover les bâtiments publics dans le sens de la transition énergétique	Projet de rénovation d'une ancienne fruitière à comté en vue de l'installation d'une activité artisanale	Commune Les Villedieu	Dépenses d'investissement au stade APS : 350 000 € HT	À définir	DETR	SYDED
3. Bâtiment 3.3. Améliorer l'accessibilité des bâtiments publics	Projet accessibilité Accessibilité des bâtiments communaux	Commune de Métabief	50 000 €	À définir	DETR	C@P25
3. Bâtiment 3.4. Développer l'offre de soins	Projet de construction d'une maison de santé sur la Commune de Oye-et-Pallet	CCLMHD	À définir	À définir	À définir	À définir
3. Bâtiments 3.4. Développer l'offre de soins	Projet de création EHPAD secteur Mont d'Or	CCLMHD ou autre commune du secteur	À préciser Étude d'opportunité et de faisabilité : 50 000 €	Étude de faisabilité 10 000 €	Étude de faisabilité ARS etc. 20 000 €	Département : 20 000 €
3. Bâtiments 3.4. Développer l'offre de soins	Projet de création résidence pour personnes âgées secteur Mont d'Or	CCLMHD sur le site des Hôpitaux-Neufs ou Jougne ou autre commune du secteur	À préciser Étude d'opportunité et de faisabilité : 50 000 €	Étude de faisabilité 10 000 €	Étude de faisabilité ARS 20 000 €	Étude de faisabilité : Département : 20 000 €
3. Bâtiments 3.4. Développer l'offre de soins	Projet de maison de santé secteur Mont d'Or	CCLMHD sur le site des Hôpitaux-Neufs ou Commune de Jougne	2 020 000 €	650 000 €	ARS 50 000 €	Europe : 600 000 € Région : 400 000 € Département : 200 000 € Organismes divers : 100 000 €

3. Bâtiments 3.4. Développer l'offre de soins	Réhabilitation d'un immeuble en vue d'une résidence de personnes âgées et/ou handicapées	Commune Les Fourgs	2 330 000 €	À définir	À définir	À définir
4. Attractivité économique et développement touristique 4.1. Développer une identité de territoire autour des parcours touristiques, des activités ludiques de sport nature, de l'agrotourisme et de l'artisanat	Projet aires de bivouac, de cabanes et d'espaces de convivialité	CCLMHD	À définir	A définir	A définir	À définir
4. Attractivité économique et développement touristique du territoire 4.1. Développer une identité touristique autour des parcours touristiques, des activités ludiques de sport nature, de l'agrotourisme et de l'artisanat	Projet Jurassic Vélo Tour	CCLMHD	Coûts travaux : 83 500 € HT	À définir	Commissariat de Massif	Conseil Régional Conseil Départemental
4. Attractivité économique et développement touristique du territoire 4.1. Développer une identité autour des parcours touristiques, des activités ludiques de sport nature, de l'agrotourisme et de l'artisanat	Projet de développement des activités de pleine nature	CCLMHD	Coûts des travaux : 1 500 000 € HT (estimation à affiner)	À définir	Avenir Montagne	Conseil Régional : PRA Conseil Départemental : enveloppe spécifique mobilités
4. Attractivité économique et développement touristique du territoire 4.1. Développer une identité autour des parcours touristiques, des activités ludiques de sport nature, de l'agrotourisme et de l'artisanat	Projet de réhabilitation du sentier du tour du lac de Saint-Point	Syndicat Mixte des Deux Lacs	À définir	À définir	Avenir Montagne	Conseil Régional Conseil Départemental : P@C25
4. Attractivité économique et développement touristique du territoire 4.1. Développer une identité de territoire autour des parcours touristiques, des activités ludiques de sport nature, de l'agrotourisme et de l'artisanat	Projet de développement Musée	Commune de Métabief	Travaux : 83 000 €	À définir	DETR	CRTE C@P25
4. Attractivité économique et développement touristique 4.1. Développer une identité de territoire autour des parcours touristiques, activités ludiques de sport nature, de l'agrotourisme et de l'artisanat	Pôle Montagne Métabief	SMMO	<u>1ère phase :</u> 2 200 000 € HT <u>2ème phase (dépenses fonctionnement) :</u> 30 000 € HT	<u>1ère phase :</u> 440 000 € (20%) <u>Plan de financement de l'AMO :</u>	<u>1ère phase :</u> Plan montagne : 340 000 € <u>Plan de financement</u>	<u>1ère phase :</u> FEDER : 510 000 € Région-Plan Montagne : 340 000 € Département :

				SMMO (+ CCLMHD , Commune , porteur du projet privé) : 6 000 €	<u>nt de l'AMO :</u> FNADT : 9 000 €	570 000 € <u>Plan de financement de l'AMO :</u> Région : 15 000 €
4. Attractivité économique et développement touristique du territoire 4.2. Développer l'accueil et l'hébergement touristique du territoire	Projet de création d'un site d'accueil touristique 4 saisons à Chapelle des Bois	CCLMHD	Coûts des travaux : 1 400 000 € HT (estimation à affiner)	À définir	Avenir Montagne DETR	Conseil Régional : PRA Conseil Départemental : P@C25
4. Attractivité économique et développement touristique du territoire 4.2. Développer l'accueil et l'hébergement touristique	Pôle OUTDOOR Chaux-Neuve	SMMO	<u>1ère phase :</u> 1 000 000 € HT <u>2ème phase (dépenses de fonctionnement) :</u> 30 000 € HT	<u>1ère phase :</u> 210 000 € (21%) <u>Plan de financement de l'AMO :</u> 6 000 € (+CCLMHD, Commune , porteur du projet privé)	<u>1ère phase :</u> Plan Montagne 200 000 € <u>Plan de financement de l'AMO :</u> FNADT : 9 000 €	<u>1ère phase :</u> FEDER 9 000 € Plan Montagne Région : 200 000 € Département : 190 000 € <u>Plan de financement de l'AMO :</u> Région : 15 000 €
4. Attractivité économique et développement touristique du territoire 4.3. Soutenir la dynamique économique du territoire	Pôle commercial Jougne	Acteur privé	À définir	À définir	À définir	À définir
5. Cadre de vie et mobilité 5.1. Encourager le recours aux vélos, véhicules électriques et transports en commun	Projet de création d'un réseau de mobilités douces	CCLMHD	À définir		DETR Avenir Montagne	Conseil Régional Conseil Départemental : enveloppe spécifique mobilité Communes pour les projets internes
5. Cadre de vie et mobilité 5.1. Encourager le recours au	Projet de voie douce à l'entrée du village	Commune de Rochejean	25 737 €	Fonds propres		

vélos, véhicules électriques et transports en commun	en liaison avec la Commune des Villedieu					
5. Cadre de vie et mobilité 5.1. Encourager le recours aux vélos, véhicules électriques et transports en commun	Projet de chaussée à voie centrale banalisée dit « Chaucidou »	Communes de Malpas, Saint-Point-Lac, Les Grangettes, Labergement-Sainte-Marie selon finalisation du projet Département du Doubs	Signalisation horizontale : 5 000 à 10 000 € selon le circuit retenu Signalisation verticale : 3 000 €	À définir	À définir	
5. Cadre de vie et mobilité 5.1. Encourager le recours aux vélos, véhicules électriques et transports en commun	Projet de sécurisation et aménagement de la commune	Commune de Remoray-Boujeons	Etude préalable : 14 700 € Travaux selon résultat de l'étude	À définir	DETR	
5. Cadre de vie et mobilité 5.1. Encourager le recours aux vélos, véhicules électriques et transports en commun	Projet de signalisation zone piétonne	Commune de Remoray-Boujeons	Marquage au sol : 5 784,83 €	Auto-financement		
5. Cadre de vie et mobilité 5.1. Encourager le recours aux vélos, véhicules électriques et transports en commun	Projet de liaisons douces secteur Mont d'Or	Communes du pôle Mont d'Or (Jougne, Les Hôpitaux, Métabief)	À préciser étude de faisabilité : 50 000 €	Étude de faisabilité 20 % 10 000 €	Étude de faisabilité FNADT DETR ADEME Massif 40 %: 20 000 €	Étude de faisabilité : Région (20%) 10 000 € Département (20%) : 10 000 €
5. Cadre de vie et mobilité 5.1. Encourager le recours aux vélos, véhicules électriques et transports en commun	Pôle multimodal secteur Mont d'Or	Communes du pôle Mont d'Or	À préciser étude de faisabilité : 50 000 €	Étude de faisabilité 10 000 €	Étude de faisabilité FNADT DETR Massif 20 000 €	Étude de faisabilité Région : 10 000 € Département : 10 000 €
5. Cadre de vie et mobilité 5.2. Améliorer le cadre de vie	Projet aire de jeux	Commune de Métabief	55 000 €	À définir	DETR	C@P25 Régional CAF
5. Cadre de vie et mobilité 5.2. Améliorer le cadre de vie	Projet d'aménagement de l'entrée du village	Commune de Métabief	343 000 €	À définir	À définir	OPSA/ Département
5. Cadre de vie et mobilité 5.2. Améliorer le cadre de vie	Projet d'aménagement de l'entrée du village/géraniums	Commune de Métabief	Achat terrains : 600 000 € Etudes :	À définir	À définir	CRTE OPSA/ Département

			50 000 €			
			Travaux : 520 000 €			
			TOTAL : 1 170 000 €			
5. Cadre de vie et mobilité 5.2. Améliorer le cadre de vie	Réalisation de sécurisation de la traversée du village	Commune de Châtelblanc	Investissement : 15 500 €	À définir	DETR : 5 000 €	À définir
5. Cadre de vie et mobilité 5.2. Améliorer le cadre de vie	Projet de travaux de rectification de la pente du chemin de terre derrière l'église	Commune de Rochejean	32 742 €	Fonds propres		

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats X....	Autres (préciser)

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2022 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2022.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Les Hôpitaux-Vieux, le 09/12/2021

Jean-François COLOMBET
Préfet du Doubs



Jean-Marie SAILLARD
Président de la Communauté de Communes des
Lacs et Montagnes du Haut Doubs



